

**Zeitschrift:** Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

**Herausgeber:** Société d'histoire et d'archéologie de Genève

**Band:** 11 (1956-1959)

**Heft:** 4

  

**Artikel:** Ce mystérieux Abbé Huber [deuxième partie]

**Autor:** Brazier, Paul

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1002581>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CE MYSTÉRIEUX ABBÉ HUBER

(2<sup>e</sup> partie)

par

Paul BRAZIER

---

### VI. MISSION SECRÈTE EN SUISSE

Depuis l'entrevue de Grosbois (à laquelle Huber et le fidèle Achate-La Pouplinière ne durent pas faire défaut) jusqu'à la fin de 1733 nous n'avons relevé aucune note ou lettre relatives au projet de fourniture de sel à l'Etat de Berne dans les archives du Ministère des Affaires Etrangères. Ce mutisme des bureaux ne saurait faire croire, cependant, que la question du renouvellement de l'Alliance avec le Corps helvétique ne les préoccupait pas sérieusement depuis le développement des hostilités sur des théâtres d'opérations jouxtant plusieurs cantons de la Suisse, encore que sa neutralité ne fût menacée par personne. Au surplus les mercenaires suisses, toujours estimés, qu'on pourrait lever dans les cantons protestants, si l'Alliance y était renouvelée, constitueraient un appoint de troupes appréciable.

De leur côté, les Fermes Générales, si sourcilleuses sur la contrebande qui sévissait intensément aux frontières de la France-Comté et de la Bresse répugnaient à accorder toute nouvelle exportation d'une denrée de son monopole<sup>1</sup>; d'autant que le bénéfice escompté de la livraison aux Bernois, courtage et

<sup>1</sup> L'Alliance mercenaire avec la France (renouvelée en 1725 avec les Cantons catholiques seuls) avait accordé le privilège d'acheter librement dans le royaume, le sel et le blé. Cependant, après l'annexion de la Franche-Comté (1678) l'exportation libre du sel de cette province fut arbitrairement interdite par Louis XIV.

Quant aux Cantons protestants, ils ne purent importer sels et blés de France qu'en vertu d'une autorisation royale, à titre gracieux et précaire.

ristourne déduits, paraissait minime à cette Compagnie financière de capitalistes associés pour le profit. On sait qu'ils s'en partageaient l'administration selon un Tableau arrêté précisément à la fin de chaque année par le Contrôleur-général. Il était de la sorte aisé de prendre prétexte de ce prochain renouvellement annuel pour en faire une échappatoire.

Et Le Fort de se morfondre !

Il n'est toutefois secret de chancellerie qui, de l'intérieur, ne puisse être éventé par un vétéran attentif au moindre indice dans le secteur confié à sa vigilance. Ainsi s'explique la notice élogieuse par laquelle le Résident chevronné de Genève clôt sa dépêche ordinaire du 27 décembre 1733.

... Mr. de Gauffecourt, qui se trouve actuellement à Paris, Monseigneur, cherchera vraisemblablement à se faire présenter à vous, avant que d'en partir pour revenir icy où il tient un employ de Mess<sup>rs</sup> les fermiers-généraux par rapport à la fourniture des sels de Pequé tant pour cette ville cy que pour le pays de Vallais, et pour la Suisse. Il a été précédemment cinq ou six ans avec moy. Il connoit parfaitement tous ces pays cy et y est également connu. En sorte que si vous aviez besoin d'une personne, pour quelque commission que ce fut, soit pour la Suisse, soit pour le Vallais, soit même pour l'Italie, il se trouveroit tout porté sur les lieux, et je répondrois bien de mon costé à tout ce que je connois de ses talents, de son zèle et de sa bonne volonté, qu'il s'en acquitteroit d'une manière à vous satisfaire et à pouvoir mériter votre aprobation aussy bien que l'honneur de votre protection, qu'il ne peut manquer de désirer ardamment. C'est aussy sur ce pied là, Monseigneur, que je prends la liberté moy même de vous prévenir sur son compte afin que cela luy puisse servir d'une introduction favorable lorsqu'il aura l'honneur de vous faire la révérence <sup>1</sup>.

De fait, se trouvant déjà à pied d'œuvre, Gauffecourt pouvait convenir à merveille. Il était bien le plus capable pour s'informer et négocier le contrat en tant que chargé en permanence, par les fermiers-généraux de France, des livraisons de leurs sels tant à Genève qu'au Valais.

D'autre part un zèle tout bénévole en faisait l'informateur officieux et l'actif auxiliaire de M. de la Closure vieillissant,

<sup>1</sup> Arch. du Min. des Aff. Etr., Paris, Corresp. polit., Genève, vol. 48, f. 297-298.

qui éprouvait pour son ex-secrétaire une véritable affection filiale <sup>1</sup>.

Dans sa sinécure, la conduite prudente de Gauffecourt lui assurait aussi la considération d'une foule de gens. La prestesse de son esprit les enchantait comme son amour des belles-lettres que de brillantes études chez les Jésuites <sup>2</sup> avaient développé. C'était en somme un second Huber — sans l'habit ecclésiastique ! — aussi obligeant entremetteur, mais s'étant en plus déjà constitué, par l'étendue de ses relations d'affaires et mondaines, une sorte de capital. Chargé de « la recette des gabelles de la traite étrangère » <sup>3</sup> dès 1725, Gauffecourt s'était trouvé depuis, placé dans le « département » géré par La Pouplinière <sup>4</sup>. Ce n'était donc pas un inconnu vis à vis de qui Huber et le fermier-général auraient pu se formaliser de son intrusion en cette affaire de sel.

Mais ils n'en surent rien car le choix du premier commis Pecquet était déjà arrêté et ratifié par son chef avant que lui parvînt la proposition de La Closure.

<sup>1</sup> Le comte de Lautrec écrivait au Ministre des Affaires étrangères à Paris (*ibidem*, Genève, vol. 50, f. 20) : « ... Monsieur de Gauffecourt est fils de M. de Gauffecourt anciennement valet de chambre de feu Madame la duchesse de Bourgogne lequel vit encore [1737] et cest retiréz à Tours ; le fils pour le quel on s'interesse est agéz de 45 ans et en at passéz 25 à Genève ou en Suisse ; les premières il at été secrétaire du résident d'apresent qui en ayant fait ensuite son amis intime luy a procurez la distribution des sels pour le pays de valay. Mr. de Bonac s'en est aussy servy dans plusieurs occasions ; Mr. Dufort fermier général en fait cas et l'at aussy employéz dans les dernières affaires à Genève et Mr. de la Closure résident désire ardamment qu'il puisse avoir sa place mesme de son vivant, l'aimant et l'estimant beaucoup. »

<sup>2</sup> J.-J. Rousseau qualifie Gauffecourt d'homme « des plus aimables qui aient existé » et ajoute : « Il étoit impossible de le voir sans l'aimer » (*Confessions*, liv. V, VIII et IX, *passim*). En dehors du rôle joué par Gauffecourt dans la carrière littéraire de son illustre compatriote à ses débuts, il fut (comme Huber) l'un des « hommes de second plan » de ce XVIII<sup>e</sup> siècle qui en suscita bien d'autres. Gauffecourt mériterait une biographie complète et particulière, pour laquelle nous avons déjà réuni une abondante documentation.

<sup>3</sup> Titre officiel qui le désigne dans la dépêche du Résident datée du 20 décembre 1725. (Arch. du Min. des Aff. Etr., Corresp. polit., Genève, vol. 39, f. 191). En réalité cette fonction constituait une sous-ferme plus qu'un simple emploi.

<sup>4</sup> Ayant eu, plusieurs années consécutives, l'administration des « Petites Gabelles » auxquelles elles ressortissaient précisément.

Cependant le contrat de sel n'était accepté en principe par Chauvelin que comme un moyen d'action subsidiaire en vue de parvenir au renouvellement de l'Alliance. Préalablement et puisque les informations internes du Ministère, toutes négatives jusqu'alors, s'opposaient aux assurances positives de Le Fort, il s'avérait urgent d'élucider la question sur place, par l'envoi d'un enquêteur objectif, officieux et naturellement clandestin.

Ce fut donc en pareille conjoncture qu'échut à l'abbé Huber le périlleux honneur, pour un novice, de remplir cette mission secrète d'informateur véridique. A pareille chance d'être employé activement, qu'il n'avait certes pas imaginée aussi prompte, s'adjoignit encore la satisfaction de voir se réaliser le désir exprimé à mi-mot de renouer avec les siens. En effet, on lui assigna Lyon comme point de départ afin de colorer son voyage d'un anodin prétexte d'affaires familiales avec sa parenté genevoise. Surcroit de précaution ! il lui fut encore prescrit de lever son passeport auprès du Prévôt des marchands de Lyon <sup>1</sup> dûment averti par le Ministère de cette délégation de pouvoir.

Enfin, une fois nanti de lettres de recommandation, il lui fut remis douze cent livres à titre d'avance sur ses frais « pour le service du Roy » <sup>2</sup>.

Huber ayant lui-même pris soin de rappeler un à un les objets de sa mission, dans le rapport d'exécution qu'il rédigea à sa rentrée <sup>3</sup>, nous lui cédon's la plume :

Jay été chargé de voir par moi-même en Suisse :

1<sup>o</sup>: La situation de Mr. de Bonnac et ce qui a rapport à sa conduite.

2<sup>o</sup>: Quelles plaintes par rapport à lui.

3<sup>o</sup>: La façon dont se payent les pensions ordinaires, entr'autres à Fribourg; en quelles espèces.

<sup>1</sup> Comme Huber en rend compte dans sa première lettre du 20 janvier 1734, citée ci-après.

<sup>2</sup> Arch. du Min. des Aff. Etr., Paris, Mém. et Doc., France, vol. 316, f. 51 et 64 « Etat des Ordres au porteur contresignés par le Garde des Sceaux Chauvelin en 1734 » : « ...13 janv. 1200 liv. au Porteur. Remboursement de pareille somme payée à l'abbé Hubert pour le service du Roy ». D'après le même document nous apprenons que le Prévôt des marchands disposait annuellement d'un certain nombre de passeports *en blanc*, destinés à des étrangers commerçant et fréquentant les Foires lyonnaises.

<sup>3</sup> Rapport que nous analyserons en son lieu.

4<sup>o</sup>: S'il est vrai que l'on fasse des affaires d'argent et surtout si les dispositions des places pour les nouvelles compagnies ont été faites dans cet esprit <sup>1</sup>.

5<sup>o</sup>: Ce qui indispose contre ceux dont se sert Mr. de Bonac et en particulier contre Muralt <sup>2</sup>.

6<sup>o</sup>: En général, si l'on néglige les bons et accueille les mauvais.

7<sup>o</sup>: L'affaire des Grisons ; l'état présent de ce pays là, la situation de Mr. de la Sablonnière et tout ce qui regarde sa conduite <sup>3</sup>....

Il n'est aucunement question, comme on voit, du contrat de sel ; néanmoins le Ministère accordait à Huber grande latitude pour amorcer des négociations avec toutes apparences de créance, mais sans qu'une délégation des Fermes Générales l'autorisât à passer d'accord juridiquement valable !

Réduit ainsi à ce que nous nommons aujourd'hui un « sondage d'opinion », cette mission donna cours, tout au moins au début, à une correspondance de service assez diffuse et étendue où nous suivons pas à pas le débutant si curieusement hardi et timoré à la fois.

Certes, du point de vue historique pur, l'intérêt épisodique et périmé du récit des artificieux manèges du novice rapporteur ne justifierait pas une publication « in extenso ». Cependant dans le cadre biographique, on ne saurait trop négliger la moisson

<sup>1</sup> Par « affaires d'argent » il nous faut entendre les spéculations de change que permettaient la grande variété des monnaies usitées et leur cours fluctuant d'un lieu et canton à l'autre. Quant aux « places » il s'agit des « commissions d'officiers » accordées dans les régiments en cours de « levées ».

<sup>2</sup> Le conseiller Jean-Bernard de Muralt (1702-1755) (?) du patriciat bernois et que l'Ambassadeur croyait avoir à sa dévotion. En réalité, il l'aurait desservi avec une duplicité égale à celle d'Erlach.

<sup>3</sup> Louis-Pierre Anzillon de la Sablonnière, né en 1691, d'une famille originaire du Languedoc. Il avait travaillé pendant 12 ans sous les ordres de deux de ses oncles maternels, Sonnet de Bordes et Sonnet de la Tour, occupant en indivis la charge de « Trésorier général des Ligues suisses et grisonnes ». Puis avait été revêtu de l'office de « Conseiller et secrétaire du Roy, interprète de S.M. aux Ligues suisses » avant d'être Chargé d'affaires du Roi auprès d'elles en février 1730. (Renseignements tirés d'un « Mémoire sur les charges des Trésoriers généraux du Roi en Suisse ». Corresp. polit., Suisse, vol. 317, f. 249, rédigé en juin 1734).

Une notice autobiographique sous forme de « Mémoire » adressé à M. de Maurepas, le 14 janvier 1733, figure (en copie) dans : Corresp. polit., Grisons, vol. 32, f. 394.

que représente ces documents entièrement inédits recherchés longtemps en vain jusqu'à nous. On ne saurait donc dédaigner aubaine aussi rare. D'autant que ces lettres autographes nous livrent à travers un style direct et dru, sans afféterie, le vif de la nature du « mystérieux abbé » et de son esprit primesautier. Son altruisme comme son amour pour le bien public y apparaissent au jour.

Elles révèlent de même *l'épistolier-causant* qui, sous le babillage apparent, pousse son argumentation persuasive.

Bref, ces documents de première main nous permettent de découvrir l'un des secrets de son astucieuse élévation sociale, conquise sans bassesses.

\* \* \*

Lyon ce 20 janvier [1734].

Quelque diligence que j'aye faite, Monsieur, je n'ay pû arriver ici que le 15 ; ni finir mes affaires avec ma famille plutot qu'aujourd'hui, et je pars demain 21 pour Genève ; je ne puis y être que le 24 parce qu'on ne peut y aller d'ici que dans trois bons jours et demi.

Je n'ay pourtant pas perdu mon tems ici. Un ami de mon Père, Sindic de la nation Suisse pour le commerce de Lyon, galant homme, un peu bavard et c'est ce qu'il me faut, en correspondance avec Mr. d'Erlach avoyer de Berne, Mr. Escher Bourgmeister de Zurich et avec bien d'autres Suisses, m'a de lui même parlé du renouvellement de l'alliance, et m'a montré diverses lettres sur ce sujet ; il se nomme Mr. Scherer.

. . . . .

J'ay pris un passeport de M. le P. des Marchands pour trois mois et j'ay reçû amitié et caresses de lui et de M. Poullétier beaucoup, j'ai l'honneur d'en remercier Mgr. le Garde des Sceaux...

A mesure que je vais j'y vois plus clair. Je vous demande, Monsieur, la continuation de vos bontés ; et je vous assure que je ne demande qu'à la mériter <sup>1</sup>.

Pour un premier compte rendu à son supérieur immédiat, le tour du langage témoigne déjà d'un crédit assez bien assuré.

<sup>1</sup> Min. des Aff. Etr., Paris, Corresp. pol., Suisse, Supplément, vol. 14, f. 49-50. Lettre non signée, comme les suivantes, en raison du caractère clandestin de cette correspondance.

Grâce aux flatteuses recommandations de Chauvelin, les autorités lyonnaises manifestèrent d'emblée à l'« enfant prodige » des Huber tout l'empressement de leur zèle envers le puissant Garde des Sceaux. Si ces hauts personnages se réjouirent, en tant qu'amis communs du père, de la revanche du destin accordée à son « quatrième fils », celui-ci touché (nous l'allons voir) de leurs égards, le fut plus encore de leurs marques d'estime.

\* \* \*

Sur la disposition dans laquelle se trouvait la famille des Huber de Lyon au début de 1734, il nous faut ici suppléer à la discrétion du « petit collet » retrouvant le bercail.

Durant son absence de plus de seize années, les vides creusés au foyer par la mort y avaient été plus nombreux que ceux par mariage, spécialement parmi l'élément féminin. Alexandrine, créature éthérée, si longtemps alitée, la cadette du « trio » mystique des grandes sœurs, précédant en âge l'abbé, avait vu, avec un courage édifiant, s'achever, au printemps 1730, sa lente consommation. Dans le même terme de moins d'un an, on avait aussi déploré les morts de Nanette et de Goton, adolescentes l'une et l'autre de santé déficiente <sup>1</sup>.

Des filles survivantes, seule Adrienne (qui, à onze ans, s'était crue « en commerce avec les esprits célestes »), avait, en la fleur de sa jeunesse, suscité des prétendants avant, qu'en septembre 1727 et à 23 ans, sa famille agréât enfin pour mari le Lyonnais Cannac, d'une riche famille associée à l'entreprise des « Coches et Diligences du Rhône ». Encore qu'un mois après le mariage, la dépossession des « sieurs Cannac et associé » de leur privilège par un arrêt du Conseil d'Etat vint jeter un fâcheux désarroi

<sup>1</sup> Fr. Calandrini écrit, en mars [1730] : « Alexandrine Huber, ma nièce est morte à Lion ; elle étoit depuis longtemps très faible ; elle est morte dans des sentimens d'une piété très distinguée ; diverses de ses sœurs sont aussi d'une très mauvaise santé » (*Partnership*, 1<sup>re</sup> partie, p. 118).

En avril [1730], « ...Notre nièce Canac est arrivée de Lion et le lendemain on a eu la nouvelle de la mort de sa sœur Nanette qui languissoit depuis assez longtems, étant mal constituée... » (*Ibid.*, p. 119).

En février 1731 : « ...Nous avons appris la mort de Melle Goton Huber à Lion. C'est la 3<sup>ième</sup> que Mr. Huber a perdu en 10 mois de tems. Elle avoit depuis longtems peu de santé » (*Ibid.*, p. 129).



dans la belle-famille. Un long procès s'ensuivit que le déluré gendre, heureusement gagna « à plat et à plein » !<sup>1</sup>

Par contre, Marianne, sœur puînée que l'« oncle François » nous dépeint à 13 ans « belle fille pleine de santé » demeurerait, à 29 ans, célibataire et « majordome » du logis par suite de la carence maternelle.

Restaient enfin Marie et Marthe, les deux aînées de la famille, inséparables dans leur claustration volontaire, retirées le plus souvent à la campagne pour mieux s'y détacher des contingences de ce « Monde fou » : C'était là le titre du premier essai écrit par Marie, plus richement douée intellectuellement que sa cadette. Ce petit livre moralisateur imprimé en Hollande dès 1731 révéla un indéniable talent et par son ton enjoué conquit la notoriété dans les milieux protestants. La même année et chez le même éditeur un second ouvrage suivit<sup>2</sup>. Ce dernier, cependant d'une conception plus subtile et d'un style plus abscons allait bientôt provoquer une réfutation d'un ton alarmé et fort prédicant<sup>3</sup> dénonçant une hérésie entachée d'origénisme ! Reproche bien déconcertant pour Marie Huber qui n'eut pas aussitôt dessein de publier une réponse en forme<sup>4</sup> !

<sup>1</sup> *Ibidem*, p. 96 (décembre 1728) : « ...La famille de Mr. Huber a été un peu en peine pendant quelques mois au sujet du procès intenté à Mr. Cannac pour le mettre dehors de son traité pour les cochés du Roy mais s'étant pourvu au Conseil du Roy il a gagné son procès à plat et à plein et a été rétably quoique Mr. le duc de Gesvres y fut intéressé avec Beddevole... » Cf. A. CORDA, *Catalogue des factums* (Paris 1892), tome II, p. 347 (Bibl. Nat. : Fm 6663-6665).

<sup>2</sup> Le premier essai intitulé : *Le Monde fou préféré au monde sage en 24 promenades de 3 amis, Criton philosophe, Philon avocat, Eraste négociant*, édité en première édition par les Wetsteins et Smith d'Amsterdam en 1731 (2 vol. in-12). Il fut suivi la même année et chez le même imprimeur du *Système des anciens et des modernes concilié par l'exposition des sentimens différens de quelques théologiens sur l'état des âmes séparées des corps*, soit sur la Prédestination et la Grâce universelle, où l'auteur s'élevait contre les peines éternelles, contraires à la bonté divine.

A signaler que de ce second ouvrage un exemplaire de la Bibl. Nat. à Paris (coté : D.37876), comporte sur la page de titre une note manuscrite attribuant le livre à « mademoiselle Bernard de Genève » !

<sup>3</sup> D'Abraham Ruchat (1680-1750) et sous le titre d'*Examen de l'Origénisme par M<sup>r</sup> le professeur R.*

<sup>4</sup> C'est Marie Huber elle-même qui écrira plus tard dès la première page d'un 4<sup>m</sup>e ouvrage (*Suite du Système... servant de réponse au livre intitulé Examen de l'Origénisme...*) : « ...On n'avoit pas d'abord le dessein de faire une Réponse en forme... »

Il est probable qu'Huber ignora jusqu'à sa venue à Lyon ces deux livres de sa sœur puisqu'ils parurent sans nom d'auteur et semblaient écrits de manière à faire croire que cet auteur fût un homme !<sup>1</sup>

Gageons qu'il ne fut pas autrement surpris de cette révélation ayant été assez souvent morigéné par cette grande sœur dont les sermons de ton didactique annonçaient celui de ses écrits et même leur forme dialogique.

Passant à présent aux membres du sexe fort que comptait encore le foyer des Huber lyonnais en 1734, nous constatons qu'au regard de l'autre, l'élément masculin avait été totalement épargné par l'adversité, si bien que notre abbé put revoir tous ses frères à Lyon, sauf l'aîné Jacob, marié dès 1719 et établi à Genève, où d'ailleurs il allait le retrouver. Ses deux puînés : Jean-Antoine et Isaac ayant dépassé l'un et l'autre la trentaine se trouvaient associés en titre au commerce paternel<sup>2</sup> qu'ils commanditaient de leurs gains propres. C'étaient les « seconds » du pilote et ses co-successeurs désignés par sa volonté, pour après sa mort. Quant aux jeunes Pierre et Barthélemy qui n'avaient pas encore atteint leur majorité<sup>3</sup>, le premier, en instance d'aller accomplir un stage à l'étranger, semble avoir alors rallié toute la sympathie de l'abbé ; le benjamin, ne se trouvant encore qu'au stade scolaire, à peine dégagé de l'adolescence.

\* \* \*

<sup>1</sup> Les lecteurs tombèrent effectivement dans ce piège.

<sup>2</sup> Jean-Antoine était né le 20 novembre 1700 et Isaac le 14 mai 1702. Ils étaient « devenus Jolys garçons et en état de bien seconder leur Père dans les affaires dont il avoit grand besoin puisque le Père avoit été incommodé depuis plus d'un an d'un grand mal d'yeux dont même il en avoit perdu un » (*Partnership*, 1<sup>re</sup> partie, p. 81 ; avril 1722).

<sup>3</sup> Tous deux nés à Lyon : Pierre le 27 octobre 1713 et Barthélemy le 25 septembre 1715. A leur sujet, l'oncle Fr. Calandrini, écrit dans son *Partnership* : 7 juin [1731] : « ... Mr. Huber est reparty pour Lion et a emmené avec Luy son fils Barthelemy que suivant les aparences il mettra dans le Commerce quoyqu'il aye fait de grands progrès dans les études » (p. 137).

13 août 1738 : « ... Pierre Huber s'étant engagé pour aller servir pendant 6 ans chez les Sr. Rupert et Dubosc à Leipzig, je luy ay envoyé une lettre de recommandation pour Mr. Dupont » (p. 338).

1<sup>er</sup> septembre 1740 : « ... Le 8 jay reçu une lettre de Pre Huber qui est résolu de ne pas aller à Turin contant toujours sur un établissement à Lion, ses frères ne s'y opposent plus... » (p. 405).

Ce fut d'une étape imprévue en terre savoyarde que parvint la seconde lettre à Pecquet.

A Frangy à cinq lieues de Genève  
ce dimanche 23 janvier [1734].

Je suis arrêté ici, Monsieur, par les accidents et par les neiges ; cependant avec les précautions que j'ay prises, je compte d'être demain 24 à Genève et toujours à Berne du 4 au 6 du mois prochain.

J'ay eu l'honneur de vous écrire de Lyon mais à la hâte, et mal à mon aise parce que toute ma Famille étoit alors dans ma chambre.

Par les lettres que Mr. Scherer m'a communiquées je n'ay pas le plus petit lieu de douter qu'on ne désire en Suisse le renouvellement de l'alliance et plus qu'à Versailles : J'ay même été étonné des lettres de Zurich où il ne paroît pas qu'il y aie autant d'éloignement qu'on le diroit bien. Mr. Escher Bourgemaitre semble être persuadé que ce renouvellement convient au Corps Helvétique en général, et que le canton de Zurich, celui de tous qui y est personnellement le moins intéressé doit cependant le vouloir pour l'intérêt des autres.

J'ay crû voir encor que tous les Cantons sont scandalisés du silence de Mr. de B. <sup>1</sup> et de l'indifférence qu'il marque.

Je crois cependant que ce silence et cette indifférence ont produit un bon effet. Ces Mrs. avoient imaginé qu'en cas de guerre, on se mettroit à genoux et qu'ils seroient maîtres des conditions. Ils en sont désabusés aujourd'hui et c'est tant mieux. Mr. de Muralt a obtenu sans difficulté la permission d'aller à Zurich, peut-être que si l'on avoit paru plus empressé, il y auroit trouvé mille obstacles. L'on mande qu'il n'y avoit personne et qu'il ne s'ouvre à qui que ce soit.

Mon séjour à Lyon m'a procuré un éclaircissement dont je vous dois compte sur une des plus grandes difficultés que les Cantons Protestans apportent au renouvellement. Elle regarde les comptes en Banque dont le Roy a promis d'indemniser les Suisses moyennant qu'ils les fissent viser. Ils les ont fait viser et les ont gardés ; et pendant longtemps ils se sont flattés d'en être remboursés en entier, et les Cantons ne manqueront pas de le demander <sup>2</sup>.

L'objet forme en tout un Capital de 4 millions ; mon Père qui en avoit pour *quatorze cent mille* francs n'en a fait viser que cent cinquante qui lui appartenoient, ainsi les autres <sup>3</sup>. Or cette difficulté

<sup>1</sup> Bonnac.

<sup>2</sup> Le fameux « Visa » (dont il fut tant parlé) ordonné par un arrêt du Conseil du 26 janvier 1721 qui soumettait à l'examen de la commission dirigée par Pâris DuVerney la masse énorme des papiers (actions, billets, récépissés, certificats, etc.) provenant du Système.

<sup>3</sup> C'est-à-dire : « les autres ont agi de même ».

n'arrêtera pas, si vous le voulès, Mr. Scherer et mon Père, qui depuis longtemps sont ici à la tête du commerce des Suisses, ont fait entendre à leurs Compatriotes dans le même cas que c'étoit une chimère d'imaginer que le Roi tirera cet argent de ses Coffres, et qu'ils n'ont d'autre parti à prendre que de proposer eux-mêmes quelque expédient qui sans être onéreux à la Cour dédommage les Suisses en partie. Il n'y en a pas un aujourd'hui qui ne soit dans cette disposition là : et quand vous le voudrès, si celà est nécessaire pour conclure le grand ouvrage, je me fais fort par le moyen de mon Père et de Mr. Scherer de vous faire donner un Mémoire signé de tous les Négociants Suisses intéressés, par lequel ils demanderont au Roy comme une grâce, de vouloir leur faire une rente viagère de ce Capital à 4 et même à 3 pour cent. A trois pour cent, c'est un objet viager de quarante mille écus par an, dont la ville de Lyon peut être chargée moyennant un petit dédommagement. Ce Mémoire, quand on n'en feroit d'autre usage serviroit toujours ce me semble à fermer la bouche aux Cantons Protestants s'ils faisoient de cette affaire là un monstre de difficultés ; j'attendray Monsieur, votre réponse là-dessus.

Ce que Mr. Escher écrit du chev. Schaub me surprend. Ce chevalier est depuis longtemps brouillé avec les Walpole ; Il est dans la liaison la plus intime avec Milord Cobham qui n'est pas de leurs amis. Cependant c'est un homme habile et créé pour négociier, comme Mrs. Walpole ont aujourd'hui besoin de s'accrocher il peut se faire qu'ils se soient racommodés avec Mylord Cobham et qu'ils veuillent faire usage du Ch. Schaub. Il ne seroit pas mal je crois de suivre sa marche <sup>1</sup>.

Sur tout celà Monsieur je vous parle en aveugle parceque je ne vois que devant moy ; vous qui voyès l'ensemble, jugerès de l'usage que vous pourrès en faire et vous me tiendrès compte s'il vous plait de la bonne volonté.

<sup>1</sup> L'information d'Huber est sur ce point remarquable, puisque dans sa dépêche datée de Soleure le 25 janvier 1734 l'Ambassadeur rapporte au Ministère : « ...à l'égard du Ch. Schaub il ne m'est point revenu que ses discours ayent produit aucune impression marquée, il faut mesme qu'ayant rencontré trop de difficultés à l'admission de son projet de réunion entre les Catholiques et les Protestans et il ait renoncé pour le présent à y travailler puisque suivant son premier plan il n'a point été à Lucerne mais est parti pour retourner en Angleterre par Schaffouse et par l'Allemagne... » (Arch. des Aff. Etr., Paris, Corresp. pol., Suisse, vol. 316, f. 82 v<sup>o</sup>).

Pas moins que notre envoyé officiel, Huber n'ignorait les rumeurs persistantes de la disgrâce des Walpole, sur lesquelles revenait M. de Bonnac un mois plus tard (selon M. de St. Saphorin) et relatant dans sa dépêche datée de Soleure le 2 février : « ...des avis seûrs que Mrs. Valpole seroient congédiés et que les Milords Chesterfield et Carteret gouverneroient à leur place et employeroient le cher. Schaub... » (*Ibidem*, f. 213 v<sup>o</sup>).

Je n'ay trouvé personne encor qui m'ait dit qu'on avoit financé pour obtenir des Compagnies de Mr. de B. et ce n'est pas faute d'interrogations suggestives de ma part.

Voici ce que j'ay appris sur ce qui regarde Fribourg. C'est que moyennant le grand commerce de Fromages entre cette ville et la France nos Louis de 24 liv. qui dans tout le reste de la Suisse ne valent que 14 liv. six, sept ou huit sols, valent seize livres deux, trois et quatre sols à Fribourg. L'on m'a bien dit qu'ils sont donnés sur ce pied-là par les Trésoriers à la suite de l'Ambassade mais c'est ce qu'il faut savoir sur les lieux ; l'accusation est trop grave pour en croire des On dit. Vous êtes Monsieur à portée de voir sur quel pied il les payent. Je vous supplie de continuer d'avoir de la bonté pour moi <sup>1</sup>.

Le zèle si prompt de l'« agent secret » pour rechercher dès l'étape de Lyon des informations sur les différents objets de sa mission est méritoire.

Par les allusions aux intrigues de la Cour de St. James, on peut aussi entrevoir la connaissance approfondie qu'il en avait. La collaboration anonyme à des imprimés de propagande pour le Ministère nous a été révélée antérieurement <sup>2</sup>. Ce concours actif remontait peut-être à sa rentrée d'Angleterre, où il gardait des accointances.

Ainsi s'expliquerait, en partie, le ton familier de la correspondance avec Pecquet et conséquemment la hardiesse d'Huber (jugée hâtive par nous) à faire l'officieux pour son père et la « nation suisse » de Lyon.

\* \* \*

Arrêté l'espace de deux ou trois nuitées à Frangy, le voyageur parut enfin en sa ville natale. Sa survenance, sans y faire sensation, devait naturellement piquer la curiosité.

Mémorialiste ponctuel, l'« oncle François » consigne l'événement :

Le 26 est arrivé de Lion l'abbé Huber, second fils de Mr. Huber lequel étant venu à Lion pour voir sa famille a été bien aise d'en

<sup>1</sup> Lettre autographe non signée : Corresp. pol., Suisse, vol. 316, f. 66.

<sup>2</sup> Par Huber lui-même dans sa lettre du 23 nov. 1733 au même Pecquet. Cf. p. 148-149.

faire de même icy ; il n'est pas très bien fait de Corps mais beaucoup d'esprit, fort cultivé et agréable. Il est en liaison avec des personnes de considération surtout avec Mr. de la Poplinière fermier Général, ce qui pourra luy procurer quelque occupation. Nous avons eu le plaisir de le voir souvent et familièrement. Il est aussi fort au fait de toutes les affaires politiques et surtout les diverses demandes de l'Angleterre ; il est fort à craindre que la guerre pourroit devenir générale ;...<sup>1</sup>.

Cette rentrée en grâce de l'ex « garnement de neveu », écrite ultérieurement, nous donne le ton de l'accueil fait au « petit collet ».

Pour lors, il descendit chez son frère aîné, personnage considérable de la cité, et s'appliqua, comme nous l'allons voir, à observer une grande circonspection dans sa conduite, son langage et ses visites, en premier lieu réservées à sa parenté. Il avisa aussitôt Pecquet de son arrivée :

Genève ce 30 janvier [1734].

Je compte Monsieur que vous aurès receu une lettre de moy dattée de Frangy ; ou je vous racontais historiquement ce que j'ay apperçu pendant mon peu de séjour à Lyon au sujet d'une des prétentions de...(sic). Je say bien que les choses n'en sont pas là, et que ce n'est pas surquoi roule ma mission, mais j'ay cru devoir vous en rendre compte, comme de chose qui se trouvoit sur mon chemin, et qui pouvoit y avoir rapport. J'en userai de même à l'avenir si vous l'approuvès.

Quelque soin que j'y aie apporté je n'ay pû arriver ici que le Mardi 26. J'y ai trouvé des nouvelles de Mr. Le Fort qui me mande qu'il vous a écrit <sup>2</sup>, qu'il a fini à peu près ce qu'il avoit à faire, qu'il revient et que je le trouverai en chemin si je veux. J'ay raisonné sur le parti que j'avois à prendre, et tout calculé j'ay résolu de l'attendre ici ; d'abord pour ne pas me rendre suspect par un séjour de trois fois vingt quatre heures au bout d'un voyage aussi long, ensuite pour pouvoir me concerter plus surement avec lui sur la manière de mon voyage ; c'est de cette manière que tout dépend. Autre raison c'est de tirer d'ici tout autant de lumières que faire se

<sup>1</sup> *Partnership* de Fr. Calandrini, p. 167. Cet extrait confirme à point nommé que l'abbé s'était *spécialisé* dans les questions de politique relatives à l'Angleterre, dès avant son arrivée en Suisse.

<sup>2</sup> Cf. ci-après p. 353-354, l'extrait de cette lettre de Le Fort à Pecquet datée de Berne le 19 janvier 1734.

pourra. Mr. Le Fort part Lundi 1 Février, il sera ici le 4. j'aurai l'honneur de vous mander ce dont nous serons convenus ensemble.

Il y a deux hommes ici qui ont de grandes liaisons en Suisse et une correspondance établie, l'un est Mr. le Syndic Trembley-Remolon, mon cousin qui y a été député plusieurs fois ; Je l'ay veu ; de lui-même il m'a parlé des affaires de Suisse, et voici ce que j'en ai tiré. Que depuis une année environ le parti de la France y a diminué considérablement ; qu'auparavant on étoit presque déterminé à restituer les pays conquis sur les Catholiques, qu'aujourd'hui l'on pense tout le contraire et à Zurich et à Berne. Que les hauteurs de Mr. B[onnac] ont été la première cause du mal ; que la politesse qui leur a succédé a paru tardive, forcée et peu sincère, d'ailleurs point assortie au caractère de la Nation, et enfin que l'indifférence qu'il marque depuis quelque tems a aliéné bien des esprits. Que les Suisses, ce sont ses termes, ont toujours été des enfans gâtés par la France ; que dans les cas de renouvellement, outre l'Ambassadeur ordinaire, elle avoit coutume d'y envoyer un Ambassadeur extraordinaire, qui alloit répandant de l'argent et des honnêtetés, qui faisoit boire du vin et captivoit les esprits. Qu'outre l'Ambassadeur extraordinaire, la France tenoit dans chaque Canton des particuliers qui appuyoient ouvertement ses intérêts. Qu'il étoit d'usage que l'Ambassadeur fît les premières ouvertures, et déclarât les propositions qu'il étoit chargé de faire. Que les Suisses ont converti ces usages en autant de titres de droit ; que les émissaires de l'Empereur les ont affermi dans ces idées, et enfin que le Mr. de Prie <sup>1</sup> remue aujourd'hui toute sorte de ressorts, pour en tirer troupes et grains et pour augmenter l'aliénation des esprits contre la France.

Ce Mr. Trembley est homme d'esprit et de sens ; je dois souper chez lui, et avec lui chès mon Frère, j'en tirerai tout ce que je pourrai.

L'autre homme à qui je puis avoir recours est un autre Syndic, mon Parent aussi ; son nom : Mr. Buisson ; comme il parle moins volontiers que Mr. Trembley je n'ay pû l'entendre sur ce chapitre où je voudrais qu'il tombât de lui-même, je l'attendrai et je le guetterai.

D'ici ma commission me paroît encor plus difficile et plus délicate que de là bas ; Je suis environné de gens oisifs et curieux, qui croient qu'en France on n'est occupé que du renouvellement. La saison qui ne paroît pas faite pour les voyages de plaisir ou d'amitié peut donner mille soubçons. Mr. le Résident, de longue main ami de ma Famille mais très lié avec Mr. de Bonac et aux écoutes sur tout ce qui se passe m'inquiète plus que tous les autres. Mr. de Bonac alerte sur tout ce qui entre en Suisse, et qui peut avoir le plus petit rapport à Paris. Personne à qui je puisse m'ouvrir, si ce n'est Mr. Le Fort

<sup>1</sup> Voir sa notice p. 354, note 2.

qu'il faut attendre ; ce sont des écueils de toute part qui me font trembler, parce que je brule d'envie que... [sic] et vous Monsieur, soyès contents de moy ; je ne marcherai que la sonde à la main.

Je crois d'abord nécessaire de prolonger mon séjour ici de trois semaines pour dépaïser les curieux ; de ne dire qu'à l'extrémité que je passerai par Strasbourg et par la Suisse et de demander à Mr. de la Closure une lettre de recommandation pour Mr. de B.

Il me parait nécessaire aussi que vous me permettiès de m'ouvrir à mon Frère non pas sur le sujet de mon voyage, mais sur des raisons vagues et générales de cacher ma correspondance : afin qu'une partie de mes lettres puissent passer par lui ; trop de paquets à Mr. Le Fort seroient suspects. Ce Frère est homme de mèrite, et dont j'ose vous répondre, mais je ne l'employerai pas même pour cette partie, que vous ne l'ayès permis et j'attendrai vos ordres.

Il me semble encor nécessaire de savoir si mes lettres peuvent partir de Suisse seurement et si Mr. de B. n'a point des gens de confiance et à lui dans les bureaux de poste de Berne ou de Fribourg ; auquel cas je ferais faire un circuit à mes lettres. Je vous demande monsieur, un peu de tems ; en voulant me hâter je vous servirois mal ; quelques instructions qui puissent me servir de règle et la continuation de cette bonté que j'ay si bien éprouvée et qui peut seule me donner quelque confiance.

J'écris à ... [sic] pour le remercier des lettres qu'il a bien voulu me donner et ausquelles je dois beaucoup pour mes arrangemens de Famille <sup>1</sup>.

Le lendemain, l'abbé Huber faisait part à Chauvelin des premiers pas de sa mission : « Les lettres, Monseigneur, que vous avés bien voulu écrire à Lyon ont produit tout l'effet que je pouvois désirer », remarque-t-il, « en conséquence [j'ai reçu] les meilleurs procédés du monde de la part de ma famille. »

\* \* \*

Du fameux sel-appât ! il n'est plus question dans les rapports précédents de l'agent secret, tandis que Le Fort se morfondait à Berne sans la moindre réponse de Versailles depuis 3 mois. Dans une lettre datée de cette ville le 19 janvier 1734 qu'il adresse derechef à Pecquet, l'« honnête courtier » ne laisse

<sup>1</sup> Lettre non signée, où le nom de Chauvelin est laissé en blanc par crainte qu'elle ne tombât dans quelque « cabinet noir ». (Arch. du Min. des Aff. Etr., Paris, Corresp. polit., Suisse, vol. 319, fol. 119 sq.).



naturellement rien percer de son dépit, n'osant plus aborder de front la question du contrat. En parfait courtisan, il énumère les indices favorables qu'il a recueillis en vue d'une reprise urgente des négociations pour le Renouvellement; ce qui présume évidemment l'utilisation et la récompense de ses bons offices. Il termine ainsi :

Je serai icy jusques à ce que je sçache si vous m'honorerez d'une réponce qui me porte quelques ordres, je devrois les avoir en ce cas dans une douzaine de jours...<sup>1</sup>

Cependant Leurs Excellences se montraient toujours aussi affriolées par la denrée saline et spécialement celle des marais salants de France qu'Elles ne recevaient plus et à laquelle Elles ne pouvaient plus prétendre, par l'effet de l'exclusion des Cantons protestants n'ayant pas renouvelé l'Alliance. Elles ne se décidaient pas à conclure un traité de sels du Tyrol que leur avait proposé avec empressement le marquis de Priè<sup>2</sup>, nouveau Ministre plénipotentiaire de l'Empereur auprès de la Diète helvétique.

Au contraire, ces fières Excellences pour arriver à leur but prirent à l'insu de Le Fort, le biais de l'entremise d'un certain Jeanneret, régulièrement commissionné par les Fermes Générales de France, mais pour le canton catholique de Fribourg (au même titre que Mr. de Gauffecourt l'était pour Genève et le Valais).

Aussi bien, Le Fort, apparemment berné autant par Berne que par Versailles, s'attardait en vain aux rives de l'Aar et ne regagnait pas celles du Rhône où Huber l'attendait depuis une semaine. Par contre ce dernier continuait de s'informer à la sourdine et de rendre compte ponctuellement.

A Genève ce 7 février [1734].

J'ay causé avec les deux personnes dont j'ay parlé dans ma dernière, voici ce que j'en ai pû tirer sans paraître trop curieux ;

<sup>1</sup> Arch. du Min. des Aff. Etr., Paris, Corr. polit., Suisse, vol. 316, f. 68.

<sup>2</sup> Turinetti Giovanni Antonio marchese di Priè e Poncalieri, Grand d'Espagne, Conseiller secret de l'Empereur, Feldmarschalleutnant, etc. qui venait de remettre ses lettres de créance de Ministre spécial auprès de la Diète de Baden le 19 janvier 1734.

les nouvelles d'abord qui viennent de main sûre et de Zurich et de Berne.

[Les informations roulent 1<sup>o</sup>: sur le marquis de Prié; 2<sup>o</sup>: sur l'inaction de Mr. Bonnac pour le Renouveau; 3<sup>o</sup>: sur la conquête du Milanais.]

Quant à ce qui me regarde, je suis ici attendant l'arrivée de Mr. Le Fort qui me remet de jour à autre; et attendant surtout la permission de m'ouvrir en partie à une personne sûre, ce qui me paroît très nécessaire pour cheminer plus vite et mieux. Je crois avoir trouvée cette personne, en Mr. Trembley-Remolon Ancien Syndic de cette ville, lié dans la dernière intimité avec Mr. d'Erlach, deux fois Député en Suisse et parfaitement instruit de ce qui s'y passe, homme d'esprit et de sens; de plus mon proche parent et avec qui je puis contracter plus de liaison qu'avec un autre sans fournir matière à soupçons. Mr. Thellusson a écrit ici à quelques membres du Conseil que Mr. de B. revenoit à Paris, et il laisse entendre que c'est un rappel.<sup>1</sup> Si la nouvelle est vraie elle doit changer le système de ma marche, qui étant moins éclairée en seroit et plus prompte et plus cachée; mais dans ce cas là encore j'ay besoin d'instruction et besoin aussi du secours de Mr. Trembley. De même dans le cas que la nouvelle soit fautive: et voici comment je pense que je pourrois m'ouvrir à lui: Comme étant venu ici simplement pour voir ma famille; que cependant étant lié avec des personnes (sans nommer qui que ce soit) qui pourroient faire parvenir de bons avis au Ministre, je désirerois beaucoup de me mettre par là à portée d'en être connu avantageusement; que ce seroit une occasion de le faire connoître lui-même; qu'au lieu de retourner par Lyon, je pourrois prendre la route de Suisse et y prendre, chemin faisant et par son secours, des ouvertures avantageuses à notre Patrie commune et à la ville de Genève en particulier; ouvertures qui lui seroient honorables et qui pourroient me devenir utiles. Après cela le voir venir, sans découvrir jamais l'objet principal de ma mission, pour lequel dès lors j'aurai des facilités de reste. Les suites d'une pareille confiance sont ou que Mr. Trembley me croira sur ma parole, et imaginera que ce sont veües que j'ay prises sous mon bonnet; ou, que malgré mon attention à me cacher, il soupçonnera du projet dans mon voyage et des ordres secrets; qu'il en écrira confidemment à Mr. d'Erlach et que celui-ci, pendant mon séjour à Berne cherchera à me démêler et peut être à me faire donner à gauche. Le plus grand inconvénient que j'y voye c'est que la chose puisse parvenir à Mr. de Bonnac.

Cet inconvénient est nul en cas que la nouvelle de Mr. Thellusson soit vraie; au cas quelle soit fautive, il est très incertain, veu que

<sup>1</sup> La nouvelle étoit prématurée quoiqu'assez fondée. Elle témoigne en tout cas d'une vigilante information.

Mr. d'Erlach a presque rompu avec Mr. de B. et qu'il sera bien aise de trouver quelqu'un à qui il puisse dire ses griefs qui recueillis par une oreille attentive et précautionnée peuvent donner des lumières utiles. De plus le sujet de mon voyage n'en sera que plus à couvert. Il cherchera à me tâter et moy lui ; sur mon compte il partira depuis des principes faux ou des soubçons vagues et qui portent à gauche ; moy je le connois par les lettres que ses amis ont l'indiscrétion de montrer ; cela fera j'espère une espèce de compensation de son habileté à mon peu d'expérience <sup>1</sup>.

Comme je n'ay aucun ordre là-dessus, je me garderai bien de faire une demarche qui puisse m'y conduire à moins qu'elle ne me soit ordonnée. Il est ce me semble, à propos que j'en sache le oui ou le non promptement. Mon séjour ici deviendrait inutile ; tout le monde me paroît assés dépaysé sur mon compte ; il n'y a que Mr. le Résident dont le zèle et la clairvoyance dans une aussi petite ville me font peur.

Mon plan est d'attendre réponse ici sur le chapitre de Mr. Trembley ; si je n'en ay point le 20 d'aller à Lausanne où je suis demandé beaucoup par une Tante femme d'un ancien Baillif et Général de Berne, Mr. de Saconnay, d'y passer quelques jours et je suis très seur d'en être pressé ; d'y prendre langue, de mon mieux et ensuite de mon mieux aussi, faire ma traversée par Fribourg, Berne et même Soleure car on ne peut l'éviter ; et là, remplir mes ordres autant qu'il dépendra de moy et des bornes où la nécessité du secret me renferme. Elles sont bien étroites. Je compte que Mr. Le Fort m'aidera beaucoup. Il devoit être hier ici, et il faut de toute nécessité que je l'attende. Des lettres que j'ay veues de Suisse et ici et à Lyon, il résulte, et l'avis est unanime et non concerté, que le renouvellement deviendra une affaire ou très longue ou impraticable si la Cour ne change pas d'instrument <sup>2</sup>.

[suit un long commentaire sur l'ambassadeur à qui Huber reproche principalement : « trop de hauteur autrefois, point assés de libéralité ; aujourd'hui, de l'indifférence »]

S'il est jamais question de traiter quelque chose à Zurich, et si l'on veut se prévaloir de l'occurrence, j'y trouverai par le secours de ma seule Famille bien des facilités <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Huber aurait-il donc pressenti le « double jeu » du personnage ? Sa perspicacité touchait souvent juste. Cependant il est bien certain qu'il n'avait pas été initié à cet hermétique secret d'Etat.

<sup>2</sup> C'est-à-dire d'Ambassadeur.

<sup>3</sup> Lettre autographe non signée : Arch. du Min. des Aff. Etr., Corresp. polit., Genève, vol. 49, f. 34-37.

Le comparse ayant enfin regagné Genève et rencontré son protagoniste, ce dernier assaisonne de son ironie badine le récit de leurs conciabules :

Genève ce 19 février [1734].

Depuis ma dernière j'ay eu trois longues conversations avec Mr. Le Fort. Il s'est encor échauffé dans son harnois, sur ce qu'après avoir fait le voyage de Berne, après avoir écrit diverses lettres, il n'a reçu aucuns ordres, aucune réponse ; il m'a dit que son plan étoit tout fait au cas qu'on eût envie d'aller en avant, qu'il se faisoit fort moyennant ce plan de remettre toute la Suisse entre les mains de la France ; mais que de ce même plan, il n'en rendroit compte qu'autant qu'il recevroit des ordres de vous, Monsieur, et qu'il pourroit s'asseurer qu'on veut sérieusement renouveler.

J'ay fait de mon mieux pour l'engager à s'ouvrir davantage à moy, je l'ay retourné en cent manières, il a été fixe comme un Suisse. M'apercevant que mon voyage luy donnoit de l'inquiétude et même de la jalousie, qu'il me regardoit comme un homme qui vouloit lui tirer les vers du nez, pour se saisir ensuite d'une affaire qu'il regarde comme sienne, j'ay creu que le bien de la chose exigeoit que je lui expliquasse le sujet de mon voyage ; cela m'a paru d'autant plus nécessaire qu'il en revenoit toujours à me dire qu'il étoit inutile de songer à tout ceci, tant qu'il n'y auroit que Mr. de B. d'écouté.

Après cette ouverture, mon homme s'est déboutonné, mais non pas jusqu'au point de vouloir me communiquer son projet. Il m'a répété que l'Alliance étoit possible et même aisée ; mais qu'il falloit tenir une toute autre route que celle qu'on avoit prise jusqu'ici, qu'au lieu de se donner des soins pour gagner des gens qui sont à la France par leur propre intérêt, on auroit dû s'occuper à s'acquérir les partisans de la Cour de Vienne, qui ne se sont livrés à elle que faute d'avoir été recherchés par la France. Il m'a dit qu'il avoit en main de quoy les ramener si on le vouloit, qu'il en démontreroit les moyens et les facilités ; le refrain ordinaire, qu'il ne le feroit qu'après avoir reçu des ordres.

Quant à l'expédient pour payer les pensions et les arrérages écheus sans bourse délier, il est question d'une vente de sel ; et quelque soin qu'il ait pris depuis nôtre première conversation pour ne pas se laisser pénétrer voici autant que j'en puis juger comment il l'entend. Le Canton de Berne a besoin d'une certaine quantité de sel en garenne, pour en cas de guerre, peste ou autres événements se trouver approvisionné. Les sels qui se tirent de la Franche-Comté, du Tirol, de la Bavière ne fournissent que la consommation de chaque année et ces sels peuvent manquer. Le Conseil de Berne est convaincu de la nécessité d'en avoir en magasin au moins pour deus ou trois ans.

L'idée de Mr. Le Fort est, je crois, qu'au moyen du renouvellement, la France s'engage à fournir cette quantité ; et que pour éviter tout soubçon même de versement, ce sel soit transporté à Berne, là même emmagasiné et sous la Clef de l'état pour y être gardé jusqu'à un tems de besoin. Le sel se vend à Berne 7 liv. 10 s. monnoye de France. Mr. Le Fort suppose que le produit de ce sel et le bénéfice qu'il peut y avoir suffiront pour payer les arrérages échus tant à Berne qu'ailleurs ; de plus que cette concession de sel étant une grâce et une faveur, pourra servir de moyen à ramener et concilier les esprits.

Quant à mon voyage en Suisse, Mr. Le Fort n'est point d'avis que je l'entreprenne à présent ; j'ay craint d'abord que ce conseil ne partit de quelque principe de jalousie, mais les raisons qu'il m'en a données sont péremptoires et je m'en étois dit à moy même une bonne partie depuis que je suis ici.

Dans la conjoncture présente où l'on examine tout, ou chaque particulier Suisse envisage un homme arrivant de France comme un Ambassadeur qu'on lui députe pour le gagner, je ne saurais faire quelque séjour en différentes villes de Suisse sans donner lieu à de très grands soubçons ; Je n'y trouverais que des gens sur leurs gardes...

Sur tout celà je ne puis raisonner qu'en aveugle jusqu'à ce que je sois instruit sur ce qui regarde Mr. de Bonac et sur son départ vray ou faux ; et jusqu'à ce que j'aye eu vos ordres pour m'ouvrir à Mr. Trembley oui ou non. Je ne partirai point d'ici, ni pour aller en Suisse ni pour retourner à Paris, que je n'aye Monsieur des ordres précis de vous. D'ici là je tirerai de mon séjour ici le meilleur parti qu'il me sera possible : s'il m'est permis de m'ouvrir à Mr. Trembley, je compte que ce sera utilement : sinon je continuerai à m'instruire à la sourdine comme j'ay fait jusqu'ici ; Je crois même nécessaire pour couper cet extérieur de vie oisive que je mène ici et pour mieux dépaïser mes gens de faire un voyage de trois jours en Savoye chés mr. le M. de Coudray, Grand Maître de la Maison du Roy de S.<sup>1</sup> qui m'a fait autrefois l'honneur de m'aimer un peu et qui est à cinq lieues d'ici. Si l'on a quelques conjectures à faire, j'aime mieux les tourner de ce côté-là. A mon retour je pourrai aller à Lausanne parceque j'en ai des raisons toutes naturelles, mais je ne pousserai pas plus loin à moins que vous ne me l'ordonniés. Je ne vois pas que même en voyageant en Suisse je pusse remplir ma mission pour ce qui regarde Mr. de la Sablon[nière]. Le pays où il réside est séparé de la Suisse autant que s'il étoit frontière de la Chine et je ne vois rien qui peut me conduire chés les Grisons.

Quant au paiement des pensions à Fribourg, il se fait effectivement en Louis d'or mirlitons sur le pied de 16 liv. et quelques sols

<sup>1</sup> [De Sardaigne]. Cf. page 110, note 3.

le Louis quoy que ces mesmes Louis ne vaillent que 14 liv. 8 s. dans le reste de la Suisse ; mais il y en a une raison ; c'est que le commerce de Fromages que ce Canton fait avec la France donne au Louis dans ce pays là une plus haute valeur. Reste à savoir si le Trésorier <sup>1</sup> en tient compte ou s'il s'en approprie le Bénéfice ; or c'est ce qu'on ne peut apprendre que des personnes à qui il rend compte. Je n'ay rien à changer à ce que je vous ay mandé par le dernier ordinaire, les différentes conversations que j'ay eües depuis n'ont fait que me confirmer dans la [même] opinion.

J'envisage Mr. Le Fort comme un homme qui peut être très utile. Il est merveilleusement pesant dans la conversation, copieux en détails absolument inutiles, il ne fait grâce d'aucune circonstance ; cela rend les conférences longues et pénibles ; de plus il est fin et entend volontiers finesse à tout, celà les rend vétilleuses et chicanières ; mais au bout, c'est un homme de tête, capable de veues, et de les bien conduire ; il sait sa ville de Berne sur le bout du doigt, et il semble jetté au moule tout exprés pour traiter avec ces gens là.

Je crois qu'il est nécessaire de lui écrire de façon qu'il puisse prendre confiance en moy <sup>2</sup>.

La réponse de Pecquet, apparemment approbative, étant parvenue à l'« agent », sa dialectique insinuante va donc reprendre son cours : Le 23 février il adresse une sixième lettre au premier commis, dans laquelle il complète le portrait qu'il a brossé de Le Fort et, *currente calamo*, il reprend le plan du syndic Trembley :

Depuis ma dernière, j'ay veu mon vieux renard de Le F, et toujours tel que je vous l'ay mandé ; rentré dans sa coquille et clos, sur ses gardes et se défiant également de son bavardage et de mon attention. A l'entendre il ne tiendra qu'à vous qu'il ne vous ramène toute la S. ; il se cache sur les moyens ; peut-être faut-il rabattre de sa confiance mais c'est un homme dont vous pouvès tirer bon parti pour tout ce qui est intrigue. Un Furet avec un nés de Bœuf qui avec de gros yeux a la vüe bonne, estimé par les Bernois des deux partis et regardé comme un homme à eux ; et qui, cependant, ne peut avoir dans tout ceci d'autre intèrèt que de les concilier et de vous les ramener. L'on est sûr des hommes quand on les tient par là.

<sup>1</sup> L'un des 3 « Trésoriers généraux des Ligues suisses et grisonnes » en fonction auprès de l'Ambassade de France en Suisse. Cf. p. 343, note 3.

<sup>2</sup> Lettre autographe non signée : Arch. du Min. des Aff. Etr., Paris, Corresp. polit., Genève, vol. 49, f. 52-56.

J'ay veu le S.T. <sup>1</sup> et je me suis ouvert à lui ainsi que de droit avec les précautions que je vous avois mandé : comme un homme qui seroit charmé de pouvoir être utile à sa Patrie et en même tems de se procurer un accès favorable auprès du Ministre en lui donnant des avis utiles et en lui fournissant des ouvertures ou facilités pour le Renouveau, le tout à l'inseu de B.

A celà il m'a répondu que comme Magistrat d'un Etat essentiellement intéressé au renouvellement, attaché lui-même personnellement à la France quoy que sans intérêt particulier, et enfin comme mon proche Parent, il désireroit beaucoup de m'y aider. Que depuis quelque tems il avoit cessé de donner des avis à Mr. le R. <sup>2</sup> parceque qu'il les avoit veus sans fruit, mais que jusques là il ne s'y étoit pas oublié, que souvent même il l'avoit fait de l'aveu et à la réquisition de Mr. d'Erlach ; qu'il lui en étoit même mésarrivé, et qu'il craignoit d'avoir contribué à l'espèce de brouillerie survenue entre l'Adv. et l'Amb. <sup>3</sup>. C'est là apparemment la lettre dont le F. m'a parlé. Qu'il avoit autrefois donné un projet pour la manière de négocier le renouvellement ; qu'il ne savoit si ce projet vous avoit été envoyé mais que la copie, veüe à Soleure n'avoit fait qu'exciter la jalousie du Principal ; moyennant quoy : néant. Il n'avoit pas plus d'envie de me le dire que moy de l'apprendre ; le voici [suit l'exposé du Plan en question] <sup>4</sup>.

« [...] Voilà quel est le plan de Mr. T. Il est bien clair qu'il est fondé sur l'intérêt de Genève, clair encor qu'il se compte un de

<sup>1</sup> Le Syndic Trembley.

<sup>2</sup> Le Résident De la Closure.

<sup>3</sup> L'Advoyer d'Erlach et l'Ambassadeur de Bonnac.

<sup>4</sup> Huber qui le désigne comme « un mezzo termine » le prône comme étant « fondé en raison et possibilités », d'autant qu'il aurait rehaussé le prestige de sa patrie.

Selon lui, les annexions des Cantons suisses en vertu du traité d'Aarau auraient été plus à charge qu'à gain aux Cantons protestants ; ils les restitueraient certainement si Versailles ne voulait pas leur *imposer* cette restitution ; « ils veulent, dit-il, qu'elle paraisse venir d'eux ».

En conséquence que la Cour de France députe en Suisse « sous quelqu'autre prétexte et ces prétextes sont mille à choisir. Que ces Députés en sous-main fassent sentir à Zurich et à B[erne] la nécessité du renouvellement et la justice et la convenance de la restitution pour la paix du Corps helvétique. Qu'ils engagent les Cantons Protestants Bâle et Schaffouse à se joindre à eux pour cette restitution, qu'ils demandent qu'en compensation de cette restitution devenue volontaire, les Cantons de Z. et de B. obtiennent de la France *que Genève leur alliée soit comprise dans le traité qui se fera comme Membre du Corps helvétique* ». (C'est nous qui soulignons, car en bref c'était le but essentiel que recherchait le Petit Conseil de Genève avec une tenacité accrue depuis 1715, car Louis XIV s'y était toujours opposé). Et laissant passer le bout de l'oreille, Huber d'ajouter : « ... Que sur cette insinuation faite au Conseil étroit des 25, il soit envoyé deux Députés en Suisse... », dont Trembley évidemment.

ceux qu'on députeroit, et effectivement ils n'ont pas son pendant et n'hésiteroient pas à le choisir. Mais en même tems l'expédient me paroît bon et capable de mener au but. Ce Synd. est homme rompu dans les négociations. Il n'a fait autre chose toute sa vie et celles d'un petit Etat sont toujours épineuses. Ce seroit un homme dont on pourroit tirer services et lumières. Il me paroît aussi bon pour la négociation que Le F. pour l'intrigue et la manœuvre sourde. Il a de l'esprit et du sens, et celà tout haut, des amis à Berne et beaucoup de considération à Zurich où il a été député plus d'une fois. Voilà ce qui m'en paroît et ce que je crois Monsieur que vous verriès à ma place...

Après avoir déploré que l'inaction diplomatique ne puisse être dorénavant que nuisible et avoir formulé cette maxime ampoulée : « un Ambassadeur en Suisse est une espèce de Viceroy supérieur à tout ce qui l'environne, qui embrasse tout et qui se fait craindre sinon pour les peines qu'il ne peut infliger, au moins presque autant par la privation des récompenses dont il dispose » le prolix épistolier en arrive à lui-même :

Je viens à moy et à la situation où je me vois. Plus je m'éclaire sur les affaires de Suisse et je n'y perds pas de tems plus je persiste à croire qu'il importe qu'actuellement je n'aille pas en Suisse ; surtout Mr. de B. y restant. Il a dans ce pays là bien plus d'espions que de créatures, il craint également les bons avis qui ne viennent pas de lui et les démarches qui vont contre ses fins ; tout lui fait ombrage ; Mr. Tr. s'est même avancé jusqu'à me dire qu'il ne répondrait pas qu'il n'eût des gens à lui chès mr. d'Erlach <sup>1</sup>. Celà étant sous quelle robbe me cacher en faisant quelque séjour dans le pays, et en ne faisant qu'y passer quelles instructions y trouver ? Même embarras de la part des Suisses qui actuellement ne voyent arriver personne qu'ils ne cherchent à le déchiffrer.

J'ay tiré de mon séjour ici tout le parti qui m'a été possible. En faisant mine de ne m'occuper que de visites et de soupers j'ay veu tout ce qui s'est écrit de Suisse.

Enfin, sur le point de clore ce trop long rapport (dont nous avons négligé une bonne moitié) Huber insiste pour qu'il soit aussi « fait usage » de Le Fort et il conclut :

<sup>1</sup> Vis à vis d'un personnage aussi décrié qu'il nous est à présent (par la biographie de Henry Mercier, citée p. 143) c'eût été de bonne guerre.



Aujourd'hui il ne me paraît guère possible qu'il puisse faire le voyage de Paris sans rendre suspectes les démarches qu'il feroit en suite. Je crois qu'il faut en tirer par lettres tout ce que l'on pourra ; il écrit mieux qu'il ne parle et omet les détails inutiles dont il allonge et embarasse son discours d'une manière assommante pour quelcun qui veut aller au fait. Voilà monsieur tout ce que je puis vous mander aujourd'hui ; je verrai encor le S. Trembley ; ne craignés pas que je m'ouvre trop avec lui, mais j'en tirerai s'il est possible de quoy éclairer et rectifier le projet ci-dessus, pour en cas qu'il vous agrée procéder utilement à l'exécution <sup>1</sup>.

Une semaine plus tard allait suivre, toujours au sujet du « Plan Trembley », une dissertation fort étendue examinant et réfutant, en neuf points, les arguments pour et contre la négociation. La faculté de ratiociner dont s'est armé l'abbé s'y meut avec brio dans les commentaires exégétiques qu'il fait des articles du traité d'Aarau, au long de sept doubles feuilles <sup>2</sup>. Nous ne le suivrons pas, mais de ce rapport nous ne retiendrons que les parties faisant voir avec quelle ténacité les arguments sont avancés.

Genève ce 3 mars [1734].

Lorsque j'ay proposé d'employer une députation du Magistrat de Genève en Suisse pour la conciliation des esprits j'ay senti et les avantages et les inconvénients de ce projet.

Les avantages portent sur le fonds ; les inconvénients sur la manière ; mais celà seroit cause suffisante d'y renoncer s'il n'y avoit moyen de les lever. Ce projet ne peut être utile et par conséquent mis en œuvre que sous trois préalables.

1<sup>o</sup> que cette Députation ne sera point traversée par Mr. de B. mais au contraire concertée avec lui.

2<sup>o</sup> qu'elle ne compromettra point la Cour et qu'elle ne paroîtra point démarche mandée.

3<sup>o</sup> Que le choix qui sera fait ici des Députés tombera sur personnages intelligens et attachés à la France ; un au moins sur qui la Cour puisse compter.

Le 1<sup>er</sup> de ces préalables est peut-être le plus difficile. La même zélotypie qui a fait écarter ce projet par Mr. de B. lors qu'il fut

<sup>1</sup> Lettre autographe non signée : Arch. du Min. des Aff. Etr., Paris, Corresp. pol., Genève, vol. 49, f. 58-64.

<sup>2</sup> Deux sont manquantes et non reliées dans le volume 49. Cette lacune rend le texte des commentaires inintelligibles en partie.

proposé la 1<sup>re</sup> fois subsiste seurement encor. Cependant si le peu de succès de tous les moyens qu'il a mis en œuvre jusqu'ici ne l'a pas rendu plus traittable, il me paroît que ce peu de succès met en droit d'exiger qu'il en employe d'autres, celui-ci par exemple s'il est trouvé bon.

Le 2<sup>me</sup> qui semble le plus difficile est cependant, à mon sens, aisé à obtenir et voici comment je l'entends. Il s'agit ici d'une démarche de M<sup>mes</sup>. de Genève autorisée par l'exemple de 1657 <sup>1</sup> et fondée sur l'intérêt évident qu'ils ont à mériter la protection de la France, à hâter le renouvellement et à y être compris s'il se peut d'une manière plus avantageuse que par le passé. Le projet de cette demande a été formé il y a quelques années par un de leurs Magistrats et communiqué par lui à Mr. le Résident. Tout cela ne peut qu'être connu et palpable aux Suisses ; et j'en conclus que si cette démarche porte avec elle un air d'empressement, l'air d'empressement ne tombe que sur M<sup>mes</sup>. de Genève premiers et principaux intéressés et les Pères du projet.

La difficulté se réduit donc à les engager aujourd'hui à la même démarche dont la proposition a été négligée autrefois. Il est bien sûr qu'ils ne la feront qu'autant qu'ils seront convaincus quelle sera agréable et avouée au moins tacitement par la Cour ; reste à trouver le moyen de leur donner cette conviction sans que les 25 personnes qui composent le Conseil se persuadent que la Cour a un très grand empressement de renouveler. Il faut qu'ils croient n'agir que pour eux ; afin que les Suisses le croient de même ; et voici comment cela se peut à ce qu'il me semble. Que Mr. le Résident parle au 1<sup>er</sup> Syndic de cette démarche comme d'un ancien projet qui lui a été suggéré autrefois par Mr. Trembley, qui lui a toujours paru bon et qu'il désireroit beaucoup voir mettre en œuvre aujourd'hui que les difficultés se multiplient en Suisse. Que le tout se dise d'office et qu'il laisse espérer de faire agréer à la Cour et d'y faire valoir les bonnes intentions de M<sup>mes</sup>. de Genève. Il pourroit même s'avancer jusqu'à dire qu'il en écrira. Le 1<sup>er</sup> Syndic ne manquera pas d'en faire son rapport au Conseil, le s. Trembley de lui-même, etc.

Puis après avoir déroulé les ressources de sa subtile imagination et, à notre avis, avoir abusé des redites de sa lettre précédente nous le voyons terminer en exprimant la crainte réitérée de se voir démasqué ; celle-ci va lui faire furtivement quitter son terrain d'action, du moins momentanément :

<sup>1</sup> Précédent au cours duquel Genève avait déjà joué le rôle d'intermédiaire entre les « Louables Cantons » et la Cour de Louis XIV ; ce monarque en exprima sa satisfaction à Genève par des remerciements et des cadeaux.

...Mr. Le Fort n'étoit à Berne que depuis 2 jours et déjà l'on se doutoit qu'il y avoit du mystère dans son voyage. On l'a cru chargé de commission de la part du Roy de Sardaigne puis de la Rép. de Venise ; on a tout deviné hormis le vrai. Dans ces circonstances on prend pour négociateur tout ce qui porte Face d'homme.

Je vois par là ce à quoy je dois m'attendre. Il me paroît toujours plus nécessaire qu'il me soit permis de m'ouvrir en partie à M. Trembley, et de concert et par ce moyen avec Mr. d'Erlach. Je n'ay pas cru devoir dire à Mr. Le Fort tous les chefs de ma mission ; c'est un home timide qui s'effrayeroit d'un atôme <sup>1</sup>.

\* \* \*

Ayant pris du champ pour regagner Lyon au début de la dernière décade de mars 1734 l'« agent secret » reçut-il effectivement l'ordre de s'éloigner ou le prit-il de sa propre initiative ? Une lacune dans sa correspondance avec Pecquet nous prive malheureusement des lettres échangées jusqu'au 6 avril, date à partir de laquelle la mission d'Huber entra dans une nouvelle phase.

Pendant ce temps, s'était négocié en dehors d'Huber et de Le Fort, un contrat de sel pour Berne, concurrent de leur projet. Sollicité par les autorités bernoises, le sieur Jeanneret avait pu facilement s'aboucher avec les fermiers généraux dont il était commissionné (pour Fribourg, comme on l'a vu) ; il avait réussi à obtenir du Contrôleur général, après avis du Comité des Fermes, l'autorisation d'une fourniture de sels pour Berne, à exécuter par ses soins <sup>2</sup>.

La compétition du marquis de Priè, relative aux sels des terres d'Empire offerts aux Bernois, agitée à bon escient par l'exécutant, avait déterminé Orry dans la vue de seconder Chauvelin. Car, comme il le lui écrivit, c'était infliger un échec au ministre autrichien en Suisse. Au reste la fourniture envisagée relevait du droit privé strict et n'engageait nullement les Affaires étrangères.

<sup>1</sup> Arch. du Min. des Aff. Etr., Paris, Corresp. polit., Genève, vol. 49, f. 58-64.

<sup>2</sup> D'après une lettre autographe d'Orry à Chauvelin datée de Paris le 11 février 1734. Arch. du Min. des Aff. Etr., Paris, Corresp. polit., Suisse, vol. 316, f. 153.

Quelque temps après, cette affaire allait, de surcroit, donner lieu à une mise au point, en forme d'instruction à Mr. de Bonnac qui apparemment, avait peu de notions sur la matière :

...Il est bien à souhaiter Mr. que l'on puisse empêcher ou suspendre la proposition faite par Mr. de Priè pour la fourniture des sels du Tirol. Vous savez combien nous avons été embarrassés par le dessèchement des Salines pour satisfaire aux Traitez qui avoient esté faits. Vous savez aussy que sur le bail pour la fourniture du sel au Canton de Berne commençant au mois d'8bre 1726<sup>1</sup> pour trois années Il est deub au canton de Berne encore 2500 bosses pour le payement desquels le sr. Jeanneret se fait fort de luy faire prendre du sel de Moyenvic en acquittement.

Pour l'avenir le sr. Jeanneret assure qu'il fournira dans le courant de cette année au commencement du mois de May prochain de la Saline de Lons le Saulnier 10 m[ille] charges de sel lesquelles font à peu près 1800 bosses.

Ainsi au moyen de cette fourniture et de ce que l'on peut tirer de sel de Moyenvic il n'y a pas de difficulté à passer le Traité avec le Canton de Berne joignant à celà que si cela ne suffit pas on pourra y suplèer avec des sels de Peccais<sup>2</sup> nonobstant les inconveniens des versements à craindre comme on en a eu l'exemple dans les temps précédents.

Vous voilà donc en estat d'aler en avant sur cet article et je compte sur vous que vous n'y négligerez rien. Il seroit à souhaiter que l'on eust pu s'entendre sur cela un peu plus tôt.

Il est nécessaire aussy à tout événement que vous soyez instruit de la situation où nous en sommes aussy sur la fourniture des sels aux Cantons catholiques... il n'en reste deub au 1<sup>er</sup> janvier 1734 que 1882 bosses.

Cette connoissance vous servira à répondre aux plaintes qui pourroient vous être faites de la part des Catholiques comme on est assez accoutumé à se plaindre sans fondement où vous êtes.

Je vous prie sur toutes ces sortes d'affaires qui regardent le détail de Mr. le Controleur général de luy en écrire en même temps que vous m'en informerez parceque nous concertant ensemble les affaires s'en expédieront plus vite<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Traité accordé à titre exceptionnel et non renouvelé depuis, sur lequel un reliquat de livraison demeurait en suspens.

<sup>2</sup> Ceux qu'Huber avait précisément proposés.

<sup>3</sup> Brouillon de dépêche à envoyer à Soleure, raturé de la main de Pecquet (Arch. du Min. des Aff. Etr., Paris, Corresp. polit., Suisse, vol. 317, f. 156-157).

Quant au « petit collet » il demeura quinze jours pleins au foyer patriarcal, visiblement heureux de se retrouver parmi les siens et dans la colonie helvétique dont il était particulièrement caressé. Des directives de Pecquet lui parvinrent sans doute à Lyon durant cet intermède, car Huber put retourner à Genève nanti cette fois des pouvoirs et instructions qu'il sollicitait depuis longtemps. Le 6 avril 1734, il mandait de Lyon à son chef :

J'ay eu l'honneur Monsieur de vous mander de Genève la nécessité où je me croyois d'en partir. Il y a quelques quinze jours que je suis ici. Aujourdui que me voilà couvert d'une lettre des Fermiers généraux je n'hésite point de retourner à Genève et de me rendre de là à Berne ; c'est après-demain que je partirai.

J'ay crû devoir écrire à Mr. le Résident, en général, que j'avois une commission des F.F. Généraux qui m'obligeoit d'aller en Suisse ; je ne serai point fâché que de lui-même il en écrivit à Mr. de B. qui concevroit plutôt des soubçons s'il apprenoit cette nouvelle d'ailleurs. Mr. de la Clausure lui-même, en aura moins de cette manière.

Le Syndic Trembley va faire un voyage en Suisse et nous y serons ensemble. Je ne m'ouvrirai à lui qu'autant que vous l'ordonnerès et sans m'ouvrir j'espère cependant de m'en aider.

Il se passe ici une chose dont je me crois obligé de vous parler parcequ'elle peut avoir des suites ; Peut-être les voulez-vous ces suites ; en ce cas je n'ay rien dit.

Les Négociants Suisses font un corps considérable à Lyon ; ils ont leurs Syndics et on peut avancer hardiment que c'est ce qu'il y a de mieux dans la place. L'Intendant et le Prévost des Marchans en sont bien convaincus. Jusqu'ici ils ont été de même que tous les Suisses domiciliés en France, exemptés de toutes impositions extraordinaires, notamment du dixième sous Louis XIV et du cinquantième en 1725. Cette exemption est, disent-ils, fondée sur le Traitté d'Alliance perpétuelle qui subsiste lors même que les Capitulations sont expirées. Sur la demande qui leur a été faite aujourdui de donner la déclaration de leurs immeubles ils l'ont fait, mais en même tems ils ont écrit à Mgr. le G. des Sç. pour le supplier d'obtenir de la bonté du Roy qu'ils fussent traittés comme par le passé.

Mr. l'Intendant leur a montré une lettre de mr. le Controlleur général qui déclare que le Conseil en a décidé autrement et qu'il n'y aura d'exemptés du dixième que les Suisses qui sont actuellement au Service du Roy. Cette distinction à laquelle ils ne s'attendoient pas les a tous consternés. Comme le dixième de tous leurs immeubles à tout tirer ne peut pas monter à deux mille cinq cent livres, ce n'est pas l'importance de l'objet qui les afflige : Mais comme ce ne

peut être aussi l'importance de l'objet qui ait déterminé la Cour et comme le dixième des immeubles de tous les Suisses établis en France et non au service ne peut monter à mille pistoles, ils envisagent ce refus d'une grâce qu'on leur a accordée autrefois comme disgrâce réelle. Ils ne manqueront pas d'en écrire à leurs Cantons et ce sera un grief de plus à discuter.

Dans l'incertitude, si l'on n'avoit point grossi l'objet de ce dixième, je me suis cru obligé de vous le mander <sup>1</sup>.

En comparant la partie de cette réponse où l'« agent secret » récidive à faire l'officieux avec l'autre partie où se marque l'orientation remaniée de la mission, il nous apparaît que :

1<sup>o</sup>: l'attirance manifestement marquée des Bernois pour du sel rallia enfin les Fermes Générales comme le Ministère à la décision de confier à Huber un blanc-seing de contrat authentique.

2<sup>o</sup>: toute la spéciosité déployée au long du plaidoyer pour le « plan Trembley » ne pouvait que renforcer le mutisme officiel. En ce qui concerne le « petit Etat souverain », la politique de Louis XV demeurait celle de son bisaïeul si despotique pour Genève : s'opposer de toutes manières à la laisser devenir un pion des partenaires helvétiques sur l'échiquier diplomatique. Au demeurant c'était pure chimère et d'autre part, bien se fourvoyer que de proposer par surcroit le canal de l'Advoyer d'Erlach, jouant alors son double jeu si serré qu'à Soleure, notre ambassadeur en était dérouté <sup>2</sup>.

3<sup>o</sup>: en dépit des invites pour faire entrer Le Fort dans le jeu, le silence absolu de Pecquet indiquait assez qu'il n'en était nullement question pas plus que des ouvertures à faire à Trembley, champion d'une prétention depuis si longtemps formulée par le « Magnifique Conseil » de Genève.

Sous un autre aspect, l'absence de toute correspondance confidentielle au cours de la seconde période de la mission de Huber en Suisse n'est pas un signe moins indicatif. Au départ de Lyon les consignes réitérées à l'« agent » de se remettre aux

<sup>1</sup> Arch. du Min. des Aff. Etr., Paris, Corr. polit., Suisse, vol. 317, f. 20.

<sup>2</sup> Comme nous venons de le voir, page 361, note 1.

écoutes en louvoyant sans hâte et le leurre à la main, comportaient aussi celle de s'abstenir des prolixes comptes-rendus antérieurs, proies trop faciles du « cabinet noir » des soupçonneux Bernois ! D'ailleurs, de son enquête aux buts bien délimités, il suffirait qu'Huber en fasse ample rapport, une fois rentré sur sol français.

\* \* \*

Une fois de plus, le témoignage de l'oncle Calandrini nous livrera la date précise du retour de l'abbé, mué cette fois en « chargé de mission officielle » :

« 10 avril [1734] — Mr l'abbé Huber est revenu de Lion pour aller à Berne où il doit aller [sic] pour les fermiers de France pour traiter avec Mess<sup>rs</sup> de Berne pour les sels qu'ils demandent à la France : ils n'ont pas voulu leur accorder sans des précautions »<sup>1</sup>.

Un mois auparavant<sup>2</sup> le matois se fit annoncer dans la cité de l'Aar avant d'aller y jouer sa pantomime à « Leurs soupçonneuses Excellences » ! Le conseiller Jean-Louis Du Pan ayant un rôle fort en vue à Genève le recommande chaudement à un autre magistrat d'envergure, son ami Abraham Freudenreich, promu tout récemment « Grand Sautier » de la République de Berne. Comme la correspondance fréquente entre ces deux hommes de premier plan était fort souvent utilisée par leurs gouvernements respectifs pour échanger leurs impressions (quelquefois chiffrées) sur la politique helvétique ou internationale, on peut juger par là de l'habileté ou de la chance d'Huber qui sut gagner d'aussi utiles amitiés.

<sup>1</sup> *Partnership*, p. 168.

<sup>2</sup> Extrait d'une lettre de François Alléon à Freudenreich, datée de Genève le 4 avril 1734 : « Vous voilà donc Grand Sautier... Notre ami Dupan vous a adressé Mr. l'abbé Hubert qui est un garçon de beaucoup d'esprit et très amusant ; quand il sera arrivé je vous prie de lui faire mes compliments ; je le connais peu, mais il est lié très particulièrement avec mon frère le second ». (Bibliothèque publique et universitaire de Genève, MS Suppl. 1548, n° 3).

François Alléon, marchand-orfèvre de Genève, devint en 1747 le beau-père de Jean Huber, peintre, graveur et « découpeur ».

De cette correspondance <sup>1</sup> enjouée, les quelques bribes ci-après flatteuses pour lui, fournissent la preuve de ses succès de sociétés, présages des autres :

...Je vous suis infiniment obligé des politesses que vous avez pour l'abbé Huber ; il y est très sensible et s'en loüe beaucoup ; il parle déjà de vous comme j'en parlerais moi-même. Je suis bien aise aussi, mon cher monsieur, que vous l'ayiez trouvé aimable...

écrit Du Pan à Freudenreich. D'un ton plus badin, il poursuit :

...Vous verrez dans quelques jours à Berne une de nos dames qui n'est pas mal faite et qui est très aimable ; vous aimeriez mieux que je vous en recommandasse de cette sorte que des abbez et ce seroit bien vous servir en ami, mais comme elle va là avec son mari, pour assister à la noce de leur sœur avec Mr. Roch, vous n'auriez pas le tems d'en profiter. Je vous prie cependant de dire à l'abbé que je lui conseille de les aller voir. Mr. Diodati <sup>2</sup> est de bonne conversation et Madame ne lui déplaira pas ; il en sera bien reçu, elle l'attend, je le lui ai recommandé...

Dès son arrivée à Berne, Huber prit contact avec Jenner, directeur de la Commission pour l'achat des sels du gouvernement bernois et lui remit un « Mémoire » précisant sans ambages les conditions du marché dans lesquelles il se prétendait enfermé par les instructions de ses mandants.

Quelques jours plus tard, il recevait du directeur des sels une lettre demandant des compléments d'information et amorçant tout doucement une éventuelle négociation :

Berne ce 29 may 1734.

Monsieur.

J'ay fait assembler ces jours passés M[es] [très] h[onorés] Seig[neurs] de la Commission et Direction des Sels et je leurs ay

<sup>1</sup> Qui comporte 14 volumes cotés Suppl. 1535-1548 soit 1385 lettres. Les passages cités sont extraits de la lettre de Du Pan à Freudenreich, datée de « Genève 18<sup>e</sup> may 1734 » (MS suppl. 1535, f. 27).

<sup>2</sup> Abraham Diodati né en 1706, du CC. en 1734, qui avait épousé Anne Tronchin, fille de Jean et d'Anne Molène.



proposé le Mémoire que vous m'avès fait l'honneur de me remettre sur lequel ils ont raisonné...

Jenner fait ensuite connaître que pour en décider il a été résolu d'attendre le retour de l'avoyer d'Erlach, retenu par la Diète à Baden <sup>1</sup>.

A quoi Huber répondit quatre jours plus tard :

Je vois par la lettre que vous m'avès fait l'honneur de m'écrire quel est votre avis sur mon Mémoire et j'apperçois avec chagrin que nous différons dans des articles essentiels. La petite quantité à laquelle vous croiés Monsieur que L.L.E.E. se borneront auroit sans doute rendu un Traitté plus aisé ; et je serais flatté de pouvoir en faciliter la conclusion, mais je doute que la chose puisse avoir lieu tant que la ville de Nions servira d'entrepot et tant que les Bureaux de Gingins et Copet etc. subsisteront c'est à dire tant qu'il y sera vendu du sel marin.

Les F.F.G.G. n'ont garde de prétendre gêner L.L.E.E. dans la débite des sels, mais comme il est question d'un Traitté de gré à gré, comme ils ne se proposent d'autre avantage dans ce Traitté que d'être à l'abri des risques d'un versement considérable, comme enfin ce versement sera presque inévitable quelques précautions qu'ils prennent de leur part, si L.L.E.E. n'y veulent bien consentir, ils ont supposé qu'au cas qu'elles eussent pour agréable de conclure un Traitté de sel marin avec eux, elles voudroient bien aussi se prêter à tout ce qui peut prévenir l'abus et notamment à la suppression de ces mêmes Bureaux d'où sont partis les inconvéniens dont la Ferme du Roy a senti le contre-coup.

Pour moy en mon particulier, Monsieur, supposant que la chose puisse être agréable et convenable à L.L.E.E., je la désire et j'y apporterai sans contredit toutes les facilités qui dépendent de mon ministère ; j'espère même que si l'on peut convenir des conditions il n'y aura pas de grandes difficultés sur le Prix ; quant à une livraison à compte des arrérages échus, la chose passe mes pouvoirs et ceux des F.F.G.G. ; elle dépend absolument des arrangemens que la Cour et Mrs. Les Adv. prendront avec le Canton. Il est pourtant vray aussi que dans ce cas là, les précautions qu'on pourroit stipuler aujourdui pour un fournissement annuel, ayant lieu et servant de règle pour une pareille livraison, l'affaire en deviendrait infiniment plus aisée et ne rencontreroit aucune difficulté de la part des F.F.G.G. J'ay l'honneur... <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Arch. du Min. des Aff. Etr., Paris, Corr. polit., Suisse, vol. 317, f. 217.

<sup>2</sup> Copie de la main d'Huber. Arch. du Min. des Aff. Etr., Corr. polit., Suisse, vol. 317, f. 234.

Ces conditions sévères, si habilement nuancées et exprimées, suscitèrent six jours plus tard une prompte réplique de Jenner :

Berne ce 9 juin 1734.

Monsieur.

J'ai l'honneur de vous dire en responce de vôtre lettre du 3 courant que mes T[rès] H[onorés] Seigneurs de la grande Commission pour les sels sont portés d'entrer en négociation avec vous pour un traité de sel marin aussitôt que nous aurons réglé entre vous et moy certains articles que vous regardés comme essentiels...

Quant aux Entrepots ou lieux de la débite, je m'imagine [que L.L.E.E.] garderont tousjours Coppet, Nion et Morge pour cet usage à cause de leurs Magazins qu'Elles y ont; mais pour ce qui regarde celuy de Gingins, Elles pourroient peut être bien s'en passer <sup>1</sup>.

Ainsi le marchandage s'amorçait favorablement. Il provoqua de suite la duplique d'Huber :

Berne samedy 11 juin 1734.

Monsieur.

En réponce à ce que vous m'avès fait l'honneur de me demander je vous avoüerai naturellement que les Fermiers Généraux ne se porteront point à traiter pour du sel marin si L.L.E.E. se fixent à vouloir que Nyon et Coppet soient des lieux d'entrepot pour ce mesme sel, s'il y a un bureau à Copet et si la livraison de celuy de Nyon n'est pas fixée à proportion de la consommation de son ressort, mais cette proportion remise au bon plaisir et à l'équité de L.L.E.E. Les noms de ces deux Villes et celui de Gingins sont si décriés dans les Fermes que quelque envie, quelque désir que j'aye de mener à bien cette affaire je n'ose me promettre d'y réussir, tant que je n'offrirai pas des arrangements qui mettent à couvert de ce coté là l'Intérêt des fermes du Roy; Et pour le bien de la chose, je voudrois beaucoup que L.L.E.E. consentissent à placer ces entrepots ailleurs; Ce ne sont point des Conditions quon leur prescrit, ce n'est point une atteinte qu'on donne à leur autorité. Dans une affaire arbitraire des deux parts, les conditions qui s'acceptent et se conviennent sont toujours censées très libres et très volontaires. La livraison ne pourra se faire qu'à Genève par le Commis des Fermes, entre les mains de qui il plaira à L.L.E.E. de nommer et quant à la fidélité du transport

<sup>1</sup> Lettre autographe signée : N. Jenner; Corr. polit., Suisse, vol. 317, f. 245.

hors des limites convenues une fois, on sen rapportera entièrement aux arrangements que la bonne justice de L.L.E.E. leur suggérera <sup>1</sup>.

[Suivent les stipulations relatives au poids, au prix et au paiement. Puis, après avoir encore résumé les exclusives contre les bureaux de débite proposés situés à moins « de cinq lieues de la frontière de France », le signataire termine ainsi:]

...Voilà Monsieur quelles sont les Intentions des F.F.G.G. à moy connues... Si L.L.E.E. jugent à propos Monsieur, de me charger d'autres propositions, je les feray sans doute à mes Principaux mais je me crois obligé de vous dire que ce sont là celles dont ils conviendront.

J'ai l'honneur...

L'abbé Huber <sup>2</sup>.

Dés le 16 juin la réponse des « Très Honorés Seigneurs de la Commission » fut transmise par Jenner. Toutes les conditions de poids, de prix, de livraison *au départ de Genève* et de paiement se trouvaient ratifiées, à l'exception de celle de « placer l'entrepot ailleurs qu'à Coppet, Nyon et Morges où l'on a anciennement établi ces bureaux pour la Commodité de nos sujets... ».

Abondant dans ce sens, le « directeur des sels » ajoutait : « ...je vous assure qu'(ils) ne se porteront point à traiter que sous la condition que le Bureau de Coppet et de Nyon subsistent mais par contre on pourroit consentir à la suppression de celui de Gingins et mesme à n'en établir point d'autres... » <sup>3</sup>.

Les choses devaient donc en rester là. Mais le raidissement des Bernois à l'encontre de la dernière exigence des Fermes générales fut éminemment propice (en prolongeant le séjour de l'observateur) à la recherche des informations escomptées et à la découverte des intrigues en cours, sans éveiller le moindre soupçon.

Grâce à l'aimable Conseiller Freudenreich l'accès s'était ouvert dans plusieurs salons des demeures patriciennes, aussi l'abbé put-il capter quelques propos échappés aux magistrats

<sup>1</sup> Le Commis des Fermes à Genève était précisément Gauffecourt, à qui la rémunération était par là assurée ! D'autre part on voit que l'éviction complète de Le Fort se trouvait en même temps consacrée.

<sup>2</sup> Copie de la lettre transcrite au « Salz-commission-Buch », Archives de l'Etat de Berne, B.V.300, f. 456-457.

<sup>3</sup> Arch. du Min. des Aff. Etr., Paris, Corr. polit., Suisse, vol. 317, fol. 274 (copie).

à solennelles perruques ou à d'autres enfants gâtés des chancelleries, quand tout Berne semblait docile à la puissance de l'avoyer Jérôme d'Erlach. Et nous ne doutons pas qu'il dut en faire son profit.

## VII. RETOUR A PARIS ET RAPPORT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'interdiction de correspondre officiellement avec Paris durant le séjour de Huber à Berne nous priverait de connaître la date du départ de l'« agent secret du Roi » si deux indications précises ne nous informaient de sa rentrée en terre genevoise. D'abord, celle fournie par le « Journal » de l'oncle François sous la date du 28 juin 1734 :

Je suis allé à Chambézy pour voir l'abbé Huber de retour de Berne, je contoais d'y passer quelques jours et profiter des fêtes des moissons mais le lendemain 29, il fallut revenir en ville au sujet des nouveaux mouvements et représentations des Citoyens.

D'autre part, Du Pan termine une de ses fréquentes lettres à l'ami Freudenreich par ce *post-scriptum* : « Je n'ai point encore vu l'abbé Huber, il est en campagne. Ce 2<sup>e</sup> juillet 1734 »<sup>1</sup>.

Si le voyageur ne s'était pas encore montré en ville c'était à cause de la fermentation des esprits qui avait précisément obligé Fr. Calandrini, conseiller d'Etat en charge, à regagner la cité où allaient se développer les troubles consécutifs au fameux « tamponnement ». Les Huber, comme les autres patriens genevois qui se trouvaient dans leur résidence d'été et n'avaient pas d'obligations officielles dans les Conseils, se confièrent à la campagne jusqu'au retour du calme.

Peut-être les circonstances retinrent l'abbé à Chambézy, chez son frère, plus longtemps qu'il ne l'eût voulu, étant attendu à Paris ; l'émeute, du moins, lui fournit matière à épiloguer sur les aléas du pouvoir « républicain » de sa Nation !

\* \* \*

<sup>1</sup> Bibliothèque publique et universitaire, Genève, MS Suppl. 1535, f. 34.

De retour dans la capitale de France il retrouva le vivre et le couvert chez le munificent La Pouplinière, ami éprouvé et qui était curieux du résultat de la négociation. Durant l'absence de l'abbé, le monde des théâtres s'était, comme il lui apparut, encore renforcé et faisait du salon du fermier-général une véritable antichambre de l'Académie royale de musique. « Rameau-Orphée »<sup>1</sup> triomphait enfin de la cabale et commençait à s'imposer comme novateur. S'implantant chez son mécène en titre qui l'accaparait avec orgueil, n'était-ce pas piquant de constater que le musicien était aussi protégé par le prince de Carignan, « Premier Directeur de l'Opéra »<sup>2</sup> ! à croire que l'artiste avait pu amener quelque rapprochement entre les anciens rivaux !

En ce début d'août 1734 les gazettes étrangères colportèrent la nouvelle de l'achèvement de la partition du nouvel opéra de Voltaire :

... L'Opéra de Samson a si fort occupé Rameau qu'il n'a pas encore fait une note pour la « Vallée de Tempé » dont Pyrron [sic] a voulu absolument que les divertissemens fussent de la composition de ce nouveau Lully. Cela retarde les représentations de cette Pastorale et de l'« Amant mystérieux » que les Comédiens sont déjà en état de donner...<sup>3</sup>

De fait, la mélomanie envahissante semble, cet été-là, avoir fait s'esquiver de l'hôtel de la rue Neuve des Petits-Champs quelques-uns des commensaux de la première heure. Ainsi du rimeur Piron, qui goûtait les beautés champêtres du Raincy où sa muse alerte, pour l'enchantement des invités du comte

<sup>1</sup> Epithète louangeuse que venait de lui décerner Voltaire.

<sup>2</sup> Victor-Amédée-Joseph de Savoie (1690-1760) assumait la haute direction de l'Académie royale de musique depuis le 1<sup>er</sup> juin 1730. Sous lui, la simple direction était confiée depuis 1733 à Thuret, bâtard du duc de Savoie.

Depuis la rentrée de Pâques 1732 on avait néanmoins apporté de notables embellissements à la salle (celle du Palais-Royal entre la rue de Valois et la rue des Bons-Enfants, incendiée en avril 1763).

Ce fut donc dans un cadre rajeuni que se produisirent les chefs-d'œuvre de Rameau.

<sup>3</sup> *Anecdotes ou Lettres secrettes sur divers sujets de littérature et de politique* dont il sera parlé plus loin ; la référence est tirée du tome I, p. 407, sous la rubrique « Paris le 9 août 1734 ».

de Livry, lui avait inspiré les deux nouvelles pièces de théâtre précitées, — dont la seconde fit, sous les sifflets, la plus belle chute du monde. L'abbé Le Blanc, autre Bourguignon « petit collet », s'en était allé passer la belle saison à Montbar chez Buffon, son compatriote. Les lurons du tintamarresque Caveau se trouvaient en partie égailés dans des maisons de campagne amies, sauf Bernard bien nommé le « Gentil » poète emmené aux armées en qualité de « secrétaire général des dragons » par le marquis de Pezay et qui se trouvait sous Parme et Guastalla. Thiériot, « factotum » jusqu'alors assez furtivement entrevu chez le fermier-général, prolongeait son séjour londonien pour demeurer hors d'atteinte. On sait en effet qu'avec son habituelle palinodie, Voltaire en avait fait son « bouc émissaire », c'est à dire l'auteur transposé sinon supposé des *Lettres philosophiques*, objet du courroux déclaré de Chauvelin <sup>1</sup>.

D'entre ses compagnons de foyer, Huber ne retrouvait donc au logis que l'avocat Ballot, dit l'« Imagination », et l'astucieuse Françoise-Catherine-Thérèse Boutinon des Hayes, en bref « Thérèse », la « *créature* » (comme disait l'abbé), qui de liaison passagère ou toquade était devenue « *la jeune muse* » du logis, ainsi que l'entendit nommer Huber à son retour !

Ballot de Sauvot, frère du notaire de Rameau, était ce personnage cocasse, dont ses amis eux-mêmes redoutaient la curiosité et le bavardage car il colportait les fausses nouvelles de la table de La Pouplinière <sup>2</sup>.

Quant à la jeune femme, l'abbé s'éberlua certes un peu de la voir trôner au salon de compagnie plutôt qu'au boudoir. Le maître de céans lui avait en effet donné Rameau pour maître de clavecin et d'harmonie, ce qui eut pour effet de révéler un authentique talent de musicienne chez l'élève. Rien, d'autre part, n'était plus propre à captiver un amant capricieux et souvent morose qu'une exécutante-accompagnatrice douée et zélée. C'était de plus une recrue providentielle pour son orchestre de

<sup>1</sup> Les *privilèges d'impression* ne relevaient pas de la compétence du Chancelier mais bien du Garde des Sceaux, dont Chauvelin remplit les fonctions de 1727 à 1737.

<sup>2</sup> D'après Cucuel, *op. cit.*, *passim*.

« musique de chambre », *encore composé pour lors d'amateurs et de « talents » de société* <sup>1</sup>.

Sans manifester d'humeur, mais connaissant assez l'inconstance foncière du fantasque quadragénaire <sup>2</sup>, Huber, en confident écouté, risqua-t-il une allusion discrète ou se tint-il vis à vis de l'intruse sur son quant-à-soi d'une manière que la « fine mouche » ressentit déjà? La rivalité de Thérèse et de l'abbé remonte, en tout cas, à cette première emprise, que La Pouplinière lui-même nommait en badinant « *un joug sous lequel un esprit libre ne peut fléchir... etc.* » <sup>3</sup> Toutefois, et il y a lieu de le souligner, les conseils longtemps prodigués par le « petit collet » à ce sybarite pour le dissuader de prendre épouse se révélèrent comme les plus pertinents, — qui lui eussent éviter par la suite le ridicule de son infortune conjugale. D'autre part, ces conseils fort louables s'inspirèrent assurément de l'antinomie évidente entre pareil libertinage et les mœurs policées, mais non, du moins au début, d'une quelconque animadversion contre celle qui chercha de bonne heure à régulariser sa situation. Au reste, parler de mésalliance, c'est faire une lourde erreur; les Dancourt et les Boutinon étaient aussi « bien nés » que les Le Riche! <sup>4</sup>

\* \* \*

On débite depuis deux jours l'*Aminte* du Tasse avec la traduction française à côté. On la dit de Mr. Pecquet Premier Commis des Affaires à qui on doit déjà la traduction de *Pastor Fido*...<sup>5</sup>

<sup>1</sup> D'après les propres dires de Rameau dans ses ouvrages; selon son dernier biographe: Guthbert Girdlestone, *Jean Philippe Rameau*, London, 1957, *passim*.

<sup>2</sup> M. de St-Fons écrivait au Président Dugas, en date du « 9 octobre 1735 » et en parlant de M. de La Pouplinière: « ... *C'est un homme, dit on, qui a de l'esprit infiniment mais qui est capricieux au delà de tout ce qu'on peut imaginer...* ».

Or ces deux correspondants, membres de l'Académie de Lyon étaient devenus des amis de l'abbé Huber, comme on l'a lu. Est-ce de lui que M. de St-Fons tenait son information? Voyez *Correspondance littéraire et anecdotique...*, publiée par Poidebard, Lyon, 1900, tome II, page 235.

<sup>3</sup> Le reste de la citation enchaîne: « ... puisqu'il tend à fixer l'inconstance naturelle des goûts que jamais rien n'arrêtera. Orientaux mes amis, ne serez vous jamais nos modèles. »! (Extrait anthologique tiré du récit du *Voyage en Hollande* écrit par La Pouplinière (*Digression sur le mariage*)).

<sup>4</sup> Voir les tableaux généalogiques donnés par Cucuel dans sa biographie de La Pouplinière.

<sup>5</sup> *Anecdotes ou Lettres secrettes...* (même date que pour la note 3, p. 374).

A la lecture de cette annonce on devine le sourire entendu de l'abbé, car une commune passion pour les belles-lettres devait avoir été à l'origine de la cordialité des rapports entre le chef et le subalterne. Ce fut de plus une chance dont Huber sut habilement tirer parti.

Antoine Pecquet fils était redevable de sa haute situation au dévouement sans borne de son très digne père, sorte de « mentor » au service du Ministère des Affaires Etrangères, qui lui avait assuré sa place de Premier commis dès sa majorité, en 1725. Fort du crédit de Pecquet père toujours en service quoique caduc et sans émolument, ce fils chanceux contribua dès 1726 à la nomination du « Président » Chauvelin, devenu cette année-là Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères. Aussi bien traité par le sort qu'il le fut, Pecquet fils réussit ensuite à évincer l'infatigable Le Dran, son collègue plus âgé et plus ancien, s'en faisant un ennemi conscient d'avoir été frustré de la première place mais réduit au silence. Quant au troisième titulaire du même grade de Premier commis, Du Theil, son talent éminent l'avait rattaché plus spécialement au cardinal de Fleury, dont il avait toute la confiance.

Pecquet, incontestablement, demeurait donc l'exécuteur fidèle des vues politiques du Garde des Sceaux, même divergentes de celles du premier Ministre. Or Chauvelin l'emportait depuis que Fleury n'avait pu contenir l'élan français jaloux de reconquérir une couronne pour le père de Marie Leszczyńska. Cependant la continuité de son action belliqueuse et hardie en l'opposant souvent à l'inaction apparente du cardinal <sup>1</sup> obligeait le Garde des Sceaux à des manœuvres dissimulées, par recours en sous-main aux bons offices de subalternes *hors cadre*.

Nouvelle conjoncture favorable qui allait s'offrir à l'« agent secret » dès sa rentrée de mission, aussitôt après le dépôt de son rapport (daté du 9 août 1734).

\* \* \*

<sup>1</sup> On lui reprochait sa « pusillanimité » et la froide indifférence avec laquelle le pauvre roi Stanislas se trouvait abandonné à son triste sort, ignorant les raisons de cet abandon dont le Cardinal n'était pas le seul responsable. Préférant la négociation à tout, il sut avec habileté déployer toutes les ressources d'une diplomatie nuancée qu'il réussit à coordonner avec celle de son bouillant « second » et qui abusa les Anglais.



De ce « Mémoire sur l'Etat présent des affaires de Suisse », concis et substantiel, qu'on ne saurait évidemment transcrire ici *in extenso*, bornons-nous aux passages essentiels : c'est à dire à ceux répondant aux buts liminairement énumérés et que nous connaissons déjà <sup>1</sup>.

Faisant suite immédiatement aux sept alinéas remémorés, Huber écrit :

Je vais tâcher de répondre à tous ces chefs, avec la vérité et le désintéressement que j'ay dans le cœur, en observant comme cette même vérité l'exige, de ne poser en affirmations que les choses dont j'ay pû avoir certitude entière, et comme je dois mes conjectures aussi, de ne les donner que pour conjectures, et dans le même degré de probabilité et de vraisemblance que j'y attache moi même. Si j'avois eu les mains moins liées, la faculté de m'ouvrir à quelcun, le droit ou le prétexte de sortir de Berne et de me promener dans le reste de la Suisse, j'aurois vû plus de choses, je serois en état de parler plus affirmativement.

Après les sentiments hautement louables exprimés dans l'exorde, l'auteur passe à l'objet essentiel de son enquête : le comportement diplomatique de l'ambassadeur de France à Soleure :

1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> L'on peut affirmer hardiment 1<sup>o</sup> que m. de Bonac n'est point aimé en Suisse. 2<sup>o</sup> qu'il y est craint, 3<sup>o</sup> qu'indépendamment du plan vicieux de négociation auquel il a succédé et qui tire son origine des opérations de M. le Cte du Luc, il a apporté lui même les plus grands obstacles au succès de sa propre Négociation.

Pour s'assurer du premier de ces faits, il ne faut que recueillir les voix comme celà m'est arrivé : parmi ces voix je ne compte point les Impérialistes, leurs blâmes lui tourneroient en éloge... mais amis et ennemis, par différentes manières de reproches concourent à dire qu'il a aliéné les esprits. Trois raisons : distribution des graces mal faites et de mauvaise grace, hauteur et humeur ; l'on pourroit en ajouter une quatrième : réputation bien ou mal fondée d'homme intéressé, réputation qui parmi ces gens avides et nés uniquement, à ce qu'ils croient, pour recevoir, nuit infiniment à un Ministre. La mauvaise distribution des graces et la malfaçon, viennent en partie du mauvais choix des gens à qui il a donné sa confiance ; en partie de sa hauteur et de son humeur. Les plaintes que l'Advoyer

<sup>1</sup> Cf. pages 342-343.

d'Erlach a, par mille artifices, tait parvenir à la Cour, sont un manège tout ordinaire à cet homme qui sans y penser m'en a avoué plus qu'il ne vouloit ou ne croioit ; mais il n'en est pas mcins vray que M. de Bonac n'a eu que trop de confiance en lui, qu'il n'a que trop suivi ses avis et ses intérêts dans tout ce qui s'est distribué, et c'est ainsi qu'il a attiré à la France tous les ennemis de cet homme qui en a beaucoup.

L'Advoyer d'Erlach est, comme je l'ay déjà mandé, homme de peu d'esprit et de la plus mince capacité, mais dévoré d'ambition et pour cela rusé et prodigue. La place où il est, étant la première de l'état, son ambition ne peut porter que sur l'extension de son Crédit ; il a creu qu'en se rendant le chef du parti de France, il deviendroit le Ministre des distributions, que celà le rendroit maître de tout à Berne ; il a brigué le premier degré de faveur auprès de M. de Bonac ; il en a obtenu plus qu'il n'eût été nécessaire ; parce qu'il n'a point demandé d'argent, mais pas autant qu'il eût voulu, il s'est plaint hautement, secrètement ; l'on s'est brouillé, reconcilié, le tout à plus d'une reprise ; pendant ce tems le crédit de l'Advoyer à Berne a baissé... La hauteur de M. de Bonac est une autre source de mécontentement. Les Suisses d'aujourd'hui ne sont pas moins avides (ni) moins intéressés que leurs Pères ; mais leur commerce avec les autres nations leur a appris qu'il est des distinctions attachées à la naissance et au pouvoir, que ces distinctions s'expriment par des termes, par des façons ; ils voyent avec amertume de cœur que leurs Ancêtres aient négligé cette parodie de caresses de la part des Souverains qui ont besoin d'eux ; M. de Bonac leur a fait à tous toujours et par tout sentir tout le poids de l'ancien cérémonial ; les uns ont réfléchi sur leur naissance, les autres sur leur indépendance et sur le pouvoir Souverain dont ils sont les ministres ; tous se sont aigris et contre la personne du Ministre et contre l'injustice du Cérémonial établi...

L'humeur, troisième cause de l'aliénation des esprits, fait un cercle avec les deux premières. Vivre avec des gens dont on n'est pas aimé, qu'on a de plus peu de raison d'aimer, la bile s'échauffe. L'on tient registre à Berne des picoteries de m. de B. avec diverses personnes. (L'on en dit de toutes semblables de Mad. de Bonac.)

...M. de Bonac est craint en Suisse et il y a à celà autant de la faute des choses que de la sienne. La crainte des vües de l'Ambassadeur de France en Suisse est un vieux mal dont on peut cependant rapporter l'origine à la guerre de 1712, que tous les Suisses ont crü avoir été fomentée par le Cte du Luc ; et c'est cette même crainte qui a, depuis ce tems là, malgré la différence des intérêts, réuni les Catholiques avec les Protestans d'une manière singulière. Berne est dans les plus grandes affaires l'Oracle du Canton de Lucerne comme Zurich l'est de Zoug. Mr. de Bonac a joint à cette crainte générale

une crainte de lui personnellement, fondée sur ce qu'il a la réputation d'avoir beaucoup d'esprit et d'être très fin. Le premier chef n'est pas un tort ; dans ces places là on ne se cache pas longtems ; l'autre est une suite du caractère, du tempérament qu'on ne réforme guères. Il est pourtant vray que c'est un obstacle pour négocier avec les Suisses et qu'il faut débiter par leur dire : J'y gagne tant mais vous tant aussi ; J'ay veu avec admiration ces têtes d'ailleurs assez lentes dépouiller dans un instant l'affaire la plus compliquée et y saisir l'avantage qu'on attend d'eux et celui surtout qu'ils peuvent y trouver. Moyennant cette idée de finesse, conçue bien ou mal à propos l'opération la plus simple de Mr. de Bonac leur donne des soubçons, les met en défiance.

J'ai dit que Mr. de Bonac avoit apporté lui-même de grands obstacles au succès de sa propre négociation. Aux raisons alléguées ci-dessus et à celles qui suivront il faut joindre d'avoir mal connu la manière de négocier avec ces Républicains et de s'être fait en conséquence un système faux et dont l'expérience a trop montré l'erreur. L'objet du Ministre de France étoit de conserver dans les Suisses l'attachement pour cette Couronne, d'y grossir son parti, d'affaiblir celui de l'Empereur et enfin de renouveler l'Alliance. Pour moyens il avoit des graces à distribuer, des avantages personnels et publics à proposer, des difficultés : peu ou point de la part de l'Empereur qui n'a guères que des promesses à leur faire, monnoye qui chès eux a peu de cours ; de la part du Pays : peu de difficultés encore puisque les divisions de 1712 s'étoient changé en une réunion spontanée des Catholiques et des Protestans ; cette réunion fournissoit bien des facilités pour un renouvellement général. Il falloit d'abord cimenter hautement cette réunion et dissiper les méfiances conçues mal à propos sur les vûes de la France ; il falloit ménager sans doute les partisans de la France, mais non pas au point d'adopter leurs ennemis, comme cela s'est fait à Berne par rapport au d'Erlach (sic)...

M. de Bonac... a choisi deux mauvaises routes. Dans toute République et là sur tout, la hauteur et une affectation profonde d'indifférence sur le renouvellement. La hauteur aigrit ; chacun ne voit dans l'intérêt général que la petite portion qui lui en revient, il prend les menaces en entier. L'affectation d'indifférence auroit pu être utile si elle eût moins duré ; dès qu'elle a persuadé, elle a abbattu les plus zélés partisans de la France, détaché les tièdes, piqué toute la Nation qui s'est crue méprisée. J'ay vû ce dernier article par moy-même bien clairement.

Pas un homme à Berne qui raisonne un peu, qui ne convienne de l'avantage de s'unir à la France, cependant dans les conjonctures présentes, tous paroissent Impérialistes ; ils voyent nos succès avec chagrin et reçoivent avidement tout bruit contraire.

Voilà une critique vive du « système » du marquis de Bonnac en même temps que deux portraits moraux très poussés de cet ambassadeur et de Jérôme d'Erlach. Tout y est parfaitement décomposé à travers le prisme d'une exacte observation. Ces mordants portraits <sup>1</sup> furent d'ailleurs si appréciés que des copies pour servir de modèles de critique se retrouvent dans les liasses de pièces <sup>2</sup> réservées à la chancellerie du Ministère.

Abordant ensuite les « chefs d'accusation » énoncés en tête du rapport, l'abbé les reprend un à un mais pour y répondre assez sommairement :

3<sup>o</sup>: La façon dont se payent les pensions ordinaires, entr'autres à Fribourg et en quelle espèces ?

R: Ce que j'ay veû de pensionnaires de la France m'ont paru contents des espèces dans lesquelles on les paye et même de l'exactitude ; je parle de Berne. A Zug l'on dit que l'indisposition qui y est aujourd'hui vient de ce que les pensions ont été mal payées. J'ay répondu à ce qui regarde Fribourg ; mais j'ay compris à n'en pas douter qu'il y a peu d'harmonie entre Mr. de Berville <sup>3</sup> et Mr. de Bonnac ; est-ce jeu ? Celà paroît sérieux et vrai ; je ne crois pas qu'il y ait de malversation la dessus.

4<sup>o</sup>: S'il est vray que l'on fasse des affaires d'argent et surtout si les dispositions pour les nouvelles Compagnies se sont faites dans cet esprit ?

R: J'ay fait de mon mieux pour développer cet article et j'ay pris cent souterrains pour celà ; il en a résulté une espèce de démonstration pour moy que le fait n'est pas vray. Des gens piqués d'avoir été exclus, blamant hautement le choix qu'on a fait... auroient ils tous conspiré à se taire... je n'ai trouvé que deux hommes et encor n'est ce qu'en forme de conjecture, qui m'ont dit que chacune des 2 compagnies avoit été payée mille Louis d'or ; tant d'autres m'ont dit et de bon cœur qu'ils auroient beaucoup désiré qu'elles eussent été vénales.

5<sup>o</sup>: Ce qui indispose contre ceux dont se sert Mr. de Bonnac et ce qui regarde Muralt ?

<sup>1</sup> Tous deux reproduits en extraits, page 229 de la biographie, précédemment citée, d'Erlach par Henry Mercier. *L'auteur ne sut pas alors qu'on devait ces « sketches » à la plume de l'abbé Huber n'ayant pas vu le « Mémoire » mais les deux pièces ci-après.*

<sup>2</sup> Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Paris, Mémoires et Documents, Suisse, vol. 10, pièces 16 et 17.

<sup>3</sup> Louis-Claude Anzillon de Berville, Trésorier général des Ligues suisses et des Grisons, cousin d'Anzillon de la Sablonnière.

R : ... contre Mr. de Muralt l'indisposition est directe et rejaillit sur l'Ambassadeur d'une manière qui nuit à tout ce qu'il fait passer par ces mains là. Tous s'accordent à dire que Mr. de Muralt a beaucoup d'esprit et de connoissance des affaires ; mais à Zurich il est odieux comme une espèce d'Apostat de sa Patrie ; à Bâle pour s'être chargé de commissions odieuses ; dans les autres Cantons par ricochet et par réputation...

Généralement on l'accuse d'emportement et de hauteur ; d'indiscrétion dans le vin... ; l'opinion générale est que c'est un homme dont on ne peut faire usage ; le fait c'est qu'il a toute la confiance de Mr. de Bonac.

6<sup>o</sup> : En général si l'on néglige les bons et accueille les mauvais ?

Négliger les bons au point de les perdre seroit un mal, mais accueillir les mauvais n'en seroit pas un si c'étoit pour les rendre bons...

Après avoir formulé cet apophtegme, Huber examine les personnalités en cause, mais nous sautons cette partie d'ailleurs digressive pour parvenir au paragraphe traitant des avantages que le Renouveau pouvait apporter aux Cantons. Sans s'étendre sur ceux d'ordre public, Huber poursuit :

Arrivant aux avantages personnels de ceux qui gouvernent [qui] sont les mobiles de tout. *L'affaire que je proposois à Berne par jeu et dont je me serois escamotté si l'on m'eût pris au mot, a été crûe sérieuse, jugée très avantageuse au public. Mr. d'Erlach l'a fait rejeter parce qu'un Traité de sel marin auroit nui aux Salins de Lyons le Saunier où il est intéressé avec les Janneret, ainsi de tout.* La distribution de ces avantages personnels est ce qu'il y a de plus difficile. Parmi ces gens tous âpres, tous tendants la main, il faut choisir non seulement les amis mais les ennemis même, lorsqu'ils sont accrédités. Je crois qu'il faudroit débiter par payer une partie... des arrérages échus. Ce paiement pourroit se faire en sels de Lyons le Saunier que le d'Erlach leur a fait désirer... Il seroit encor à propos, je crois, la proposition du renouvellement étant faite à la Diette, de *demander au Canton de Berne ou de jeter au moins l'espérance de la demande d'un Régiment...* [Une fois] la proposition faite à la Diette, c'est par Berne qu'il faut commencer : il faut y avoir deux hommes au moins sur les avis de qui l'on puisse compter ; *le Colonel Valair en seroit bien un et bon, mais peut être seroit il plus nécessaire ailleurs ? Outre ces deux hommes inconnus à l'Ambassadeur, recevoir de là le plus d'avis que faire se pourra et les écouter contradictoirement. J'ay laissé bien des relations à Berne et je puis d'ici les cultiver utilement.* Par ce que j'ay dit plus haut il paroît nécessaire aussi de ne point

se servir du ministère de Mr. de Muralt et de ne servir même de ses avis qu'avec de grands ménagements, les gens d'esprit aigris et passionnés sont quelquefois plus sots que les stupides...

Enfin, après ce long détour, le rapporteur revient avec tenacité aux deux sujets qui, à l'entendre, indisposaient plus particulièrement les nationaux helvétiques, ses compatriotes et lui-même certainement, en son for intérieur : « ...le Dixième perçu sur ceux de la Nation établis en France et qui ne sont pas au service du Roy et... les effets visés qui sont demeurés entre leurs mains, sur lesquels ils croient qu'on leur a manqué de parole » ! Puis, appuyant de nouveau sur l'opportunité de payer en sels les arrérages dus à Berne, Huber se prononce résolument en faveur d'une conclusion prochaine de ce traité chimérique à la poursuite duquel les Bernois s'essoufflaient encore :

Le fournissement des sels est une branche de dépendance de la Suisse à la France, une branche qu'on peut et qu'on doit, je crois, conserver. Au défaut d'un fournissement de sels de la part de la France, la Suisse qui ne peut s'en passer est obligée de les tirer de la Bavière, du Tirol ou de la Savoye. L'Empereur ne demande pas mieux que de les voir obligés de s'adresser à lui ; et en dernier lieu l'emprunt qu'il proposoit à Berne n'étoit autre chose qu'une vente de sel à assés bas prix. La vente ou l'emprunt eût passé si le D'Erlach qui comme je l'ay dit est intéressé aux Salins de Lyons le Saunier, n'eût manœuvré étrangement pour l'empêcher. Le Roy de Sardaigne d'autre part, qui a établi des Salins dans sa Tarantaise ne demande pas mieux que d'en trouver le débit hors de son Pays, et de pouvoir en quelque façon tenir les Suisses par ce bout là. Mais la France est maîtresse de ramener les Suisses à elle sur ce point là lorsqu'elle le voudra tant à cause de la proximité que de la meilleure qualité des sels ; et elle le peut sans inconvénient en ne donnant que des sels de Salins ou des sels de Lyons le Saunier que Berne demande aujourd'hui. Il n'y a point de fraude à craindre, c'est bien certainement un argent de plus qui entre dans le Royaume ; enfin c'est un lien de plus.

Suivent quelques informations sur les menées de M. de Saint-Saphorin, actif agent des intérêts anglais en Suisse. Aussitôt après le « *Mémoire* » s'achève sur cette brève conclusion : « *Voilà les observations que j'ay pu faire en Suisse, lié comme*

*j'étois et astreint à me fixer à Berne, étudié et examiné de toutes parts »*<sup>1</sup>.

Malgré un style souvent lâché ce long rapport d'espion (on disait alors de « mouche ») ne cède pas à la facilité de la délation ni des insinuations sournoises ou intéressées ; il allie le souci constant de véracité à la connaissance psychologique des humains ainsi qu'à l'impartialité, laquelle, naturellement devait emporter l'adhésion du lecteur. C'était une réussite pour son auteur — encore qu'il ne se leurrât guère sur l'adoption rapide des mesures qu'il préconisait, spécialement sur l'évincement du marquis de Bonnac dont la carence lui apparaissait si néfaste et l'était effectivement.

D'authentique bonne noblesse Jean-Louis d'Usson, marquis de Bonnac, « seigneur du pays souverain de Donnezan », Conseiller d'Etat d'épée, Lieutenant du Roi dans le pays de Foix, Maréchal de camp des Armées<sup>2</sup>, avait eu une carrière des plus brillantes en Suède, en Espagne, auprès du Sultan, même comme plénipotentiaire de S.M.T.C. et médiateur entre le « Grand Seigneur » et le Czar, avant d'être nommé à l'ambassade de Suisse en novembre 1727. Mais cet aristocrate essentiellement militaire, plein d'allant au combat, apparut peu doué pour la diplomatie statique applicable au Corps helvétique. Agacé par ses échecs il était même parvenu au point où il ne celait plus en avoir de l'humeur. Dès lors, redoutant la disgrâce de la Cour il écrivait même, le 30 avril 1734, au Ministre pour demander en substance « un repos honorable et tranquille... au bout de sa carrière ». Apparemment, il aurait pu rapidement lui être accordé satisfaction. Supposé que son rappel eût pu aplanir les difficultés accumulées depuis 1726, car tout nouvel ambassadeur, fût-il le plus habile, demeurait « handicapé » par les promesses impru-

<sup>1</sup> Le document comporte *quinze folios grand format*; il est autographe mais non signé et figure dans Corr. polit., Suisse, vol. 317, f. 410 à 424.

<sup>2</sup> Ses états de service sont énumérés dans une notice biographique étendue du *Dictionnaire de la Noblesse* par La Chenaye-Desbois, édition de 1778 sous la rubrique « d'Usson de Bonac ». On y lit entr'autres qu'au cours de son Ambassade auprès du Sultan de Constantinople il aurait réussi à faire réparer la grande voûte du dôme principal du St Sépulcre de Jérusalem malgré la superstition religieuse des Turcs défendant de réparer les églises des chrétiens.

dentes du comte du Luc, après la signature du traité d'Aarau <sup>1</sup>.

Au surplus la neutralité helvétique ayant été solennellement reconnue à la Diète de Bade, par les belligérants des deux camps, leur attention respective put se détourner de la Suisse.

\* \* \*

Cependant l'« agent secret » n'oubliait pas le septième et dernier des objets énoncés dans les instructions de sa mission, — objet qu'il avait laissé de côté pour en faire un rapport particulier sur les Grisons et qu'il intitula : « Addition au mémoire présenté, sur les affaires des Grisons » <sup>2</sup>. Son volumineux contexte de 29 folios grand format, dut accaparer bien des veillées à la chandelle puisqu'il ne fut terminé, daté et déposé que le 8 novembre 1734. La prolixité coutumière d'Huber devait l'entraîner dans quelques spéculations utopiques autant que dans plusieurs propositions bien pesées, étayées par des renseignements précis, à lui parvenus de bonne source. Ils roulaient tous sur la conjoncture politique d'un pays où la détérioration de l'influence française apparaissait manifeste. Il fallait conjurer ce péril.

L'abbé eut bien conscience de s'aventurer sur un terrain mouvant, mais il l'aborda fermement par son exorde : « Tout projet important et compliqué a des difficultés ou des inconvénients, souvent l'un et l'autre. Les avantages qui peuvent en résulter sont la mesure des soins qu'on doit se donner pour en aplanir les difficultés. Quant aux inconvénients, l'évaluation de ces mêmes avantages détermine à subir ceux qu'on ne saurait empêcher. Le projet contenu dans le mémoire présenté sur les Grisons est dans le cas de tous les autres, à cela près qu'il ne renferme que des difficultés et peu ou point d'inconvénients... » !

La conclusion accorde son style à son pendant : « Il est difficile qu'un homme qui marche droit devant lui, qui suit une seule corde, ne tombe dans bien des erreurs et je ne me flatte pas

<sup>1</sup> De fait, le renouvellement de l'Alliance ne put être réalisé avec tous les Cantons (surtout avec les protestants) qu'en 1777, après de laborieuses négociations.

<sup>2</sup> Mémoire conservé dans : Corr. polit., Grisons, vol. n° 30, f. 319 à 344). (Arch. du Min. des Aff. Etr. Paris). Seuls le titre, porté en marge, avec la date sont de la main d'Huber.



d'être privilégié : je demande seulement l'indulgence des personnes qui voyent le tout ensemble et qui tiennent dans leurs mains les principaux et maîtres ressorts de toute la machine. Je n'ajoute qu'un mot, c'est que si l'envoy d'un Ministre [caractérisé et indépendant] <sup>1</sup> est nécessaire, comme j'en suis convaincu, il est nécessaire aussi que l'envoy en soit prompt : Le mal est présent, instant et ne peut qu'augmenter ; la conjoncture est favorable pour y remédier ; ce choix tombant sur un homme, sage, populaire, d'un nom connu s'il se peut, je ne fais aucun doute du succès ».

Quant au long texte de ce « Mémoire » bourré de traits de mœurs vraiment népotiques, d'exemples des tares du mercenariat helvétique et des aléas d'une politique incohérente de subsides distribués dans ces vallées rhétiques, c'est déjà une gageure que notre rédacteur ait pu écrire de tout cela avec pertinence sans être allé se documenter sur place <sup>2</sup>.

Au demeurant, pourquoi aurait-il bravé l'aventure des hauts cols alpestres enneigés qui lui inspirèrent, on l'a lu, le même effroi que « *les frontières de la Chine* » <sup>3</sup>, et au risque de se faire démasquer, puisque un hasard providentiel avait placé sur sa route et comme à point nommé un proscrit de ces cantons. Au fait des événements les plus récents qui s'y déroulaient, par des accointances entretenues, cet exilé se trouvait engagé dans les cabales grisonnes du « parti français » !

Ce fut à son hôtellerie bernoise du « Faucon » que l'abbé avait eu loisir de recueillir les confidences du « colonel Valair » sur l'importance stratégique des étroites vallées de la Rhétie qui composaient la « République des trois Liges grisonnes », alliées de la Confédération helvétique. Et ce fut sûrement aussi avec prudence qu'Huber fit le tour du personnage pour dépister l'aventurier avant d'en faire, après sa rentrée à Paris, un observateur aposté à Berne et informateur par voie postale détournée. Pour nous, c'est le moment d'entrer en connaissance avec ce besogneux officier transfuge.

<sup>1</sup> Ajouté, en marge.

<sup>2</sup> On ne saurait ici analyser le contenu de ce *Mémoire* dont l'intérêt historique rétrospectif est dépassé. Ce document peut néanmoins intéresser l'histoire locale des Grisons.

<sup>3</sup> Cf. p. 358.

Le personnage lui-même, dans une lettre ultérieure <sup>1</sup> qu'il adressera à Pecquet, fournit son « curriculum vitae » — « article d'autant plus nécessaire » écrit-il, « que ma vie errante et ma situation aubérée (sic) pourroit donner une idée désavantageuse de moy ».

Il poursuit :

...Je ne doute pas, Monsieur, que vous n'ayiez appris que je suis d'une famille ancienne et distinguée du Païs <sup>2</sup> ; et qu'après avoir servi depuis ma tendre Jeunesse à la guerre je suis entré au service de l'Empereur au Commencement de ce siècle ; que j'y ay d'abord été la seconde personne du Régiment qui a esté levé dans les Grisons pour le service de ce Prince...

Après avoir été honoré de la confiance du Prince Eugène, poursuit le « colonel », il eut malheureusement un procès puis une querelle « qui a eu pour suite deux Actions dont la dernière a couté la vie [à mon] Général... ». Diantre ! De ce meurtre, le bretteur aurait été absous mais la crainte d'être assassiné à son tour l'aurait fait désertier et depuis obligé à vivre en « chevalier errant » !

Cela lâché, le « colonel » (nous abrégeons son récit) en vient au fait :

...Trouvès bon qu'à présent je vous dise un mot de quelle manière nostre amy [Huber] est entré dans les affaires des Grisons. Se trouvant logé au même Cabaret où je suis, nous fîmes bientôt connoissance et nos entretiens roulèrent d'abord sur la guerre de Lombardie. Il me trouva plus au fait de ces païs et de cette guerre qu'aucun autre ; et je luy fit comprendre de quelle manière on pouvoit la terminer sûr et promptement et que le concours des Grisons y estoit absolument nécessaire. Il me demanda un Mémoire comment on pourroit attirer les Grisons dans le parti des Alliés ; l'ayant fourni il m'a demandé que mon Mémoire fut confirmé par des personnes qui ont part dans le Gouvernement, m'assurant qu'au moyen de ces Confirmations, Il savoit une voye sûre pour faire parvenir cette affaire et pour la faire goûter à la Cour...

<sup>1</sup> Lettre autographe signée : Arch. du Min. des Affaires Etrangères, Paris, Corr. polit., Suisse, vol. 320, f. 41.

<sup>2</sup> Assertion confirmée par le DHBS à l'article *Valaire*.

D'autre part, il est opportun de relater que M. de Bonnac, évoquant l'activité, à ses yeux équivoque du personnage, écrira de lui <sup>1</sup> : « ...Le sr. Valair, Grison, ce Chirurgien de profession, Colonel au service de l'Empereur, ...constamment déclaré pour la maison d'Autriche, [est] un fourbe dangereux... [qui] se pique d'avoir des secrets de médecine et de chimie... » En résumé, un aventurier assez typique, de ce siècle-là !

De l'aveu de l'abbé, puis de Pecquet, ce furent grâce à ce « colonel » désœuvré qu'ils firent l'ample moisson des informations politiques dont l'envoyé français à Coire pouvait être taxé de réticence envers le Ministère des Affaires Etrangères à Paris. Le « sieur Anzillon » <sup>2</sup> agent ou résident avait peu de poids, n'ayant en fait que peu d'initiative propre, par l'inspection que M. de Bonnac, à Soleure, conservait sur lui. Aussi bien l'attitude trop expectante, mise en relief par Huber, fit ressortir les critiques comme fondées à l'encontre de ce falot représentant français auprès des Liges en pleine agitation et les propositions pour son remplacement comme opportunes, dès avant le dépôt du « Mémoire » par son auteur.

Une fois encore, c'est le lieu de souligner chez Huber, en même temps que sa faculté d'assimilation, son sens de l'opportunité dans les domaines les plus divers. Car c'en était vraiment une que de proposer la restauration de l'influence française chez les Liges grisonnes où celle de l'Autriche l'avait totalement éclipsée, depuis la paix signée à Utrecht : Ce traité, en mettant l'Empereur en possession du Milanais, lui avait en effet permis d'opérer le blocus complet des monts et vallées de la Rhétie que limitaient au nord la Souabe et au levant le Tyrol, possessions impériales. A cette situation géographique s'adjoignait une autre cause de dépendance, les Grisons tirant leur blé de Souabe et de Milan et leur sel du Tyrol avec les denrées les plus nécessaires. De ce fait la Cour de Vienne se trouvait donc arbitre absolue de l'abondance ou de la disette du pays.

<sup>1</sup> Nous anticipons sur l'ordre chronologique, la dépêche de l'ambassadeur (sur laquelle nous aurons d'ailleurs à revenir) étant datée de Soleure le 20 décembre 1735 (Corr. polit., Suisse, vol. 320, f. 353).

<sup>2</sup> Voyez p. 343, note 3.

Or, dans la guerre en cours, un retournement de la situation se dessinait depuis les succès des Alliés de la France en Lombardie, et surtout après leur entrée victorieuse dans le Milanais d'où les troupes impériales pouvaient être chassées.

Ainsi la conjecture justifiait la tentative de regagner le prestige perdu et, selon Huber, de proposer aux trois Liges grisonnes le renouvellement de l'Alliance et même la levée d'un régiment à la solde de France pour riposter à l'Autriche qui en avait déjà recruté un sans opposition.

L'« agent secret » obtint déjà un premier succès puisque, dès le 25 août 1734, un plein pouvoir du roi, daté de Versailles <sup>1</sup>, pour lever un régiment de Grisons à son service était envoyé à son représentant à Coire, lui forçant ainsi la main et en riposte de la levée déjà effectuée par l'Autriche.

\* \* \*

Depuis la proclamation de la neutralité suisse à Baden, les « spéculations » de Chauvelin et de Pecquet visaient à recréer une autre neutralité : celle des « Cercles impériaux » de l'Allemagne morcelée. Certains se tenaient encore à l'écart du conflit armé ; les autres ne s'étaient rangés aux côtés de l'Empereur qu'après avoir pris leur temps pour se décider et la plupart demeuraient peu enthousiastes pour fournir leurs contingents de troupes, soldées par eux. De judicieux arguments de fait joints à des arguties de procédure puisées dans la pratique touffue du Droit public germanique pouvaient fournir autant de prétextes d'abstention aux nombreux princes irrésolus ou ne voulant pas faire cause commune avec Charles VI, puisque Louis XV n'avait déclaré la guerre qu'à lui seul.

Que par le truchement des gazettes neutres les plus achalandées des encouragements étayés d'arguments topiques fussent prodigués à ces perplexes, voilà qui était de bonne guerre !

<sup>1</sup> Corr. polit., Suisse, vol. 317, f. 447, en copie.

Déjà, on s'en souvient <sup>1</sup> les bureaux des Affaires étrangères avaient confié à Huber ce genre de propagande imprimée — innovation remarquable pour l'époque — en vue de prôner, hors des frontières plus spécialement, la neutralité à qui la Hollande n'avait guère fait difficulté d'acquiescer. Malgré sa hâte les « lettres » factices rédigées par le propagandiste, selon le canevas fourni, furent distancées par la marche rapide des événements et en demeurèrent, sans doute, à l'état d'ébauches.

Cette fois, il n'était plus trop tard pour répandre les semences de dissension au sein de la Diète d'Empire, encroûtée de byzantinisme.

L'abbé ressentant ainsi ce nouveau témoignage de la faveur ministérielle se mit avec joie à l'ouvrage, en fureteur séduit par la nouveauté du sujet et aidé certainement des lumières du « jurisconsulte du Roi » <sup>2</sup> spécialiste attitré des questions juridiques si souvent litigieuses de l'Allemagne impériale. Pour autant la préparation de ce nouvel écrit polémique ne le détourna pas d'autres visées de pure politique étrangère car il ne concevait pas que sa mission pût s'achever avec le dépôt de ses rapports.

Sa faculté de compilation était sans borne, même pour des écrits de peu d'originalité : elle alimentait une curiosité sans cesse aux aguets et lorsque le zèle l'exaltait, ce pionnier du journalisme se révélait capable d'intéresser en animant même des écrits fastidieux par les traits de son esprit.

Ainsi allait naître le *Testament politique pour les intérêts du Corps germanique*, dont fait mention une gazette de Hollande intitulée *Anecdotes ou lettres secrètes sur divers sujets de littérature et de politique* <sup>3</sup>.

Cette nouvelle gazette née en 1734 était éditée par Bruzen de la Martinière <sup>4</sup>, compilateur aussi laborieux qu'Huber, mais

<sup>1</sup> Voir au chapitre V, pages 148-149.

<sup>2</sup> Christian-Frédéric Pfeffel, Alsacien, expert pour le Droit germanique, survivant à son frère Conrad dans ce poste.

<sup>3</sup> L'exemplaire de la Bibl. Nat. à Paris porte la cote 8°Z 16350.

<sup>4</sup> Auteur du célèbre *Grand Dictionnaire géographique, historique et critique* plus connu sous le titre de *Dictionnaire de la Martinière* en 8 volumes, dont la 1<sup>re</sup> édition remonterait à 1726 (d'après le Catalogue de la Bibl. Nat. à Paris). Dieppois de naissance, il avait débuté en 1709 comme secrétaire français à la cour du duc de Mecklembourg. A l'apogée

déjà notoire, fixé à La Haye où avec ses succès de librairie, chez Van Duren, il trouvait bien d'autres avantages par ses liaisons avec les principaux membres du corps diplomatique.

La considération que les étrangers de distinction passant par La Haye lui témoignaient rejaillissait évidemment sur les feuilles de cet écrivain fort fécond et avalisait les informations qu'il publiait — même celles à la sollicitation des services secrets étrangers !

Toutefois le *Testament politique...* fruit de la cogitation du « *petit collet* » ne parut qu'en mai 1735 <sup>1</sup>, dans les *Anecdotes* en même temps que sous la forme d'une brochure répandue dans le public de France. Voici l'analyse qu'en fournit Bruzen de la Martinière dans le tome 2 de sa gazette :

... A Paris le premié May 1735

... On voit ici depuis deux jours une brochure en françois qui a pour titre *Testament politique pour les intérêts du Corps Germanique*. L'auteur est un François Germanisé [sic] qui fait une longue déduction des sujets de plaintes que le Corps Germanique peut avoir contre l'Empereur et de la il conclud que les entreprises du Chef de l'Empire sont beaucoup plus à craindre pour les Membres que toutes celles qu'on attribue à la France. L'Auteur fonde ce paradoxe sur ce que la France ne peut rien entreprendre contre le Corps Germanique sans révolter contre elle l'Europe entière ; au lieu que l'Empereur peut asservir ce Corps sans que les autres Puissances s'en embarrassent, si ce n'est la France. Donc, il convient au Corps Germanique de ménager cette Couronne ; surtout depuis qu'elle est devenue pacifique et modérée, afin que ce Corps puisse s'en servir pour s'opposer à la hauteur et à l'ambition de la Maison d'Autriche.

Cette polémique suscita naturellement une réponse, comme nous l'apprennent les *Anecdotes* :

... A Paris le 5 juin 1735

Il paroît ici depuis quelques jours une lettre imprimée et adressée

de sa carrière, il revêtit les titres de Conseiller du duc de Parme, de Secrétaire du roi des Deux-Siciles et de Premier Géographe du roi d'Espagne. Il mourut à La Haye en juin 1746. C'était pour Huber un maître en érudition.

<sup>1</sup> Il n'était pas encore terminé le 26 janvier 1735 aux dires d'Huber dans sa lettre de cette date à Pecquet. (V. ci-après p. 395).

à l'Auteur du Testament politique... etc. que tout le monde a attribué avec beaucoup de fondement à un François déguisé en Allemand. On soupçonne que cette Lettre est du même Auteur que le Testament.

A cette dernière date, Huber était déjà sur le chemin de Londres, mais le *Testament*, aussi supposé que la *Lettre en réponse*, avait été préparé dès le début de l'année par notre « François Germanique » ! La *Réponse*, écrite « d'un stile naturel et persuasif », éludait les accusations supposées de l'auteur du *Testament* mais avait surtout un autre but eu égard à l'intervention militaire des Russes en marche vers le Rhin, à travers l'Allemagne : celui de laisser supposer que les Ministres impériaux « convenaient de bonne foi que les Constitutions de l'Empire y [étaient] contraires ».

Au surplus, sous ce maquillage assez enfantin, la polémique propagandiste ne fut pas interrompue, notre fécond abbé continuant d'outre-Manche à l'entretenir, comme le prouve la rubrique insérée dans le tome 3 de la même gazette :

... A Paris le 5 septembre 1735

On voit ici depuis quelques jours un écrit intitulé : *Examen d'un problème sur les Progrès de la Russie*, — [puissance], prétend l'auteur [...] en état d'aspirer à la Monarchie universelle plus que toutes les autres, ...fatale au commerce des Puissances maritimes, à la liberté des Princes du Nord et à la santé de toute l'Europe en général...

Plusieurs feuillets plus loin le numéro de la même gazette avouait : « On a peu d'idée des Russiens arrivés sur le Rhin ». Les Moscovites s'y trouvaient pourtant et l'événement dut fort piquer au vif notre abbé dont l'histoire russe toujours sur le chantier demeurait son étude de prédilection, et son espoir d'obtenir la consécration littéraire.

Pour lors, une tâche urgente refoulait encore dans le lointain ce dessein car les Grisons retenaient spécialement son attention ; il lui fallait obtenir de ses chefs, de Chauvelin si possible, l'habilitation à titre d'*agent secret* de son protégé Valair, ce modeste pion de l'échiquier à sa seule dévotion mais dépourvu de tout autre soutien.

S'il fallait une preuve du crédit acquis par Huber à ce moment de son activité officieuse aux Affaires Etrangères on pourrait la trouver dans la lettre à Pecquet, où son ton s'affermir.

Paris 19 8bre 1734.

Monsieur

Vous ne pouviés vous le persuader et il faudra cependant en venir là : Il n'a point été question du renouvellement dans la dernière Diette, Mr de Bonac ne l'a point proposé. Voilà ce que me mande le Colonel Valair que j'avois chargé expressément de s'en informer...<sup>1</sup> Le Colonel Valair a peut être eu quelque part à cette indisposition contre l'Empereur par un article qu'il a fait insérer dans la Gazette de Berne il y a trois semaines un Arrêt... fulminant prononcé à Vienne le 8 7bre contre les Protestans ; il me l'a mandé dans le tems.

Les affaires ont très mal tourné à la Diette des Grisons ; le C. de Volkenstein <sup>2</sup> y a été le maître. Toutes autres levées que celles pour l'Empereur ont été défendues sous des peines rigoureuses ainsi voilà les nôtres réduites à se faire furtivement et par conséquent sans fruit ; et accrochées dès qu'il plaira au Ministre Impérial de demander l'exécution du Résultat de la Diette, ce qu'il fera dès que le Salis avec qui il est parfaitement concerté n'aura plus de places à y prétendre...

Toute cette supériorité du Ministre de l'Empereur ne vient que du peu de confiance des vrais partisans de la France à notre Ministre ; ils le tiennent mené et dupé par le Salis... il est pourtant très vray que ces Partisans sont en grand nombre ; gens accrédités et dont l'on pourroit tirer parti, mais en prenant d'autres routes et en employant autre instrument... ; il est assez singulier que tout ce qu'il y a de Grisons attachés à la France se cachent aujourd'hui avec autant de soin de nôtre Ministre que de celui de l'Empereur...

Vous voulez bien que je vous recommande mon Colonel qui se porte à tout ceci de grand cœur, et qui seurement peut être utile et pour des opérations et pour des avis ! Ensuite de ce que vous m'aviés fait l'honneur de me dire je lui mandai que j'esperois lui faire voir des effets des soins que je m'étois donnés pour lui ; cela étoit moins nécessaire pour l'animer que pour le soutenir contre sa situation : Il s'y attend.

Mr de la Poup. me charge de vous faire mille tendres complimens et de vous demander quand vous voulés de nôtre visite ; sur vôtre réponse il s'arrangera ; d'autre part je crois qu'il seroit assez néces-

<sup>1</sup> Le passage supprimé est relatif à la Neutralité helvétique longuement discutée à Baden et au déjugement de d'Erlach par le Grand Conseil.

<sup>2</sup> Résident autrichien auprès des Grisons.



saire que j'eusse l'honneur de vous voir, de causer un peu avec vous sur tout ceci et de vous montrer diverses lettres que j'ay reçues <sup>1</sup>.

Au début de 1735, Huber allait se montrer plus catégorique encore :

Paris samedi 26 Janvier [1735]

Monsieur

Je reçois enfin réponse du Colonel aux questions que je lui avois faites de votre part et en voici le précis. Il convient qu'il n'y a point asses de tems pour choisir, envoyer et mettre au fait un nouveau Ministre <sup>2</sup> pour le prochain congrès, mais il ne croit pas que la crainte d'un refus d'autoriser les levées pour la France soit fondée. Il dit que le parti de la France n'est faible que par l'incapacité et le peu de conduite de Mr de la S.<sup>3</sup>; que le peuple et les Communes sont dans la bonne foy, et ne croyent point manquer à la Neutralité, voyant parmi eux une figure, ce sont ses mots, qui se dit Ministre de France et qui ne s'oppose à rien de tout ce que le Ministre Impérial propose ni même à ce qu'il dit d'offensant et d'injurieux contre les Alliés. Que pour peu que ce mesme Ministre de France voulut ou scût se remuer, représenter clairement et solidement aux Communes l'injustice des demandes de la Cour de Vienne, les conséquences de l'octroy de ces mêmes demandes, encourager et ameuter les amis, ceux ci s'uniroient, se joindroient à lui et prouveroient aisément aux Communes le danger auquel elles s'exposent en accordant des choses injustes à l'Oppresseur de la Patrie, pendant qu'elles offensent des Puissances Alliées qui ont des armées victorieuses dans le voisinage et qui sont en situation de s'en repentir...

[Le Colonel] me reparle encore de son projet pour couper aux Impériaux toutes communications avec l'Italie : il offre d'en démontrer la possibilité si l'on veut l'entendre... Il prétend qu'une suite nécessaire de ce projet seroit d'entraîner les Vénitiens malgré qu'ils en aient : *Relata refero* <sup>4</sup>. Si cet homme comme tous les hommes du monde peut prendre de *s'bagli* <sup>4</sup> il est vrai qu'il peut fournir bien des lumières, il a fait la guerre toute sa vie, et il connaît ce pays là par merveille. J'espère de finir bientôt son affaire avec les F.F.G.G. <sup>5</sup> pour un millier de minods comme vous m'avès fait l'honneur de me le dire. Le profit n'en sera pas considérable car il ne peut aller à cinq cents écus, mais ce sera un secours et un encouragement.

<sup>1</sup> Lettre non signée. Corr. polit., Suisse, vol. 318, f. 172-173.

<sup>2</sup> A Coire, en remplacement de M. de la Sablonnière dont le rappé était donc envisagé.

<sup>3</sup> M. de la Sablonnière.

<sup>4</sup> Souligné dans le texte.

<sup>5</sup> Les Fermiers Généraux.

Voilà encore une lettre que je reçois de ces frères Excellences ou au moins du Conseiller Jenner, Directeur de la Commission des Sels. J'avois répondu à une première ou l'on me proposoit de demander des sels de Lyons le Saunier, par des compliments, des periphrases, etc.. Aujourd'hui ils voudroient des Sels marins; le Conseiller me mande qu'il *croit* que L.L.E.E. se porteroient aujourd'hui à convenir des conditions que je proposois à Berne, et qui étoient alors trouvées fort dures; si j'étois bon à quelque chose dans ce pays là, il n'y faudroit pas de prétexte; le danger que j'y verrois seroit de trouver trop de facilités et d'être trop tôt au bout de mon Rollet. Je répondrai à cette lettre comme à l'autre, *delle farabbole* en me conservant toujours le droit d'en reparler et de reprendre la chose si le cas en écheoit.

Je vous demande encore, Monsieur, mais sans plus, delay pour quinzaine; un procès d'une mienne sœur, le Carnaval aussi, belle excuse, m'ont empêché de terminer *le petit mémoire sur les intérêts de l'Empire*<sup>1</sup>. Et à propos, le Colonel me mande qu'il sait de science certaine, que plusieurs des Etats de l'Empire sont dans une ferme résolution de ne point envoyer leur contingent sur le Rhin, à moins que l'Empereur n'y envoie ses troupes à l'ordinaire; le bruit avoit couru qu'il alloit jeter toutes ses forces en Italie.

D'Angleterre, rien qui mérite de vous être mandé; les fonds publics continuent à y hausser; mais ce qui prouve davantage qu'on n'y croit pas que la Cour veuille la guerre c'est que dans les débats des deux Chambres, aucun des Ennemis déclarés du Ministère n'a touché cette corde; pas une déclaration contre les conséquences d'une guerre, et pour les avantages de la Paix<sup>2</sup>.

Quant à la lettre des « *Excellences* » bernoises, ou plus exactement du conseiller Jenner, qu'Huber joignait à la précédente, on n'y discerne pas moins que dans l'autre de combien de degrés la considération pour le « petit abbé » étoit montée à Berne depuis son départ :

Monsieur,

Ayant été incommodé pendant quelque temps de la goutte j'ay seulement aujourd'hui l'honneur de vous adresser [la présente] pour vous remercier très humblement de la peine que Vous avez prise

<sup>1</sup> C'est nous qui soulignons car il s'agit effectivement du *Testament politique pour les intérêts du Corps germanique*, dont notre imputation à Huber se trouve confirmée par lui-même.

<sup>2</sup> Lettre non signée, comme la précédente. Corr. polit., Suisse, vol. 319, f. 46 à 48.

de parler à Messieurs les F.F.G.G. au sujet du traité proposé tant pour du sel marin que d'autre et de la bonté que vous avez eue de me communiquer par votre lettre obligeante du 17 déc. passé leurs pensées à cet égard... Si par contre je pouvois estre en état de vous rendre services, j'en serois très charmé, vous priant, Monsieur, de conter là dessus, et que j'ay esté très fâché que j'avois pendant votre séjour de Berne mille affaires et mesme quelques voyages à faire et que par là j'aye esté privé du plaisir de vous en donner quelques marques, et par votre départ inopiné de Genève, de la satisfaction de vous y voir ou à mon vignoble de la Cotte, estant en vous souhaitant une santé parfaite avec toute la considération possible,

Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Berne ce 23 janv. 1735 <sup>1</sup>.

N. Jenner.

Papelardise flagrante qui sans abuser l'abbé dut fort le réjouir car la livraison du sel pour Berne demeurait à sa merci <sup>2</sup>, par l'audience qu'il avait désormais auprès du Conseil des Fermes Générales.

En regard de cette farce bien montée ce qui se tramait dans les Grisons prenait forme sérieuse, encore qu'assez chimérique ! Comme promoteur de l'entreprise dont le « colonel Valair » était le véritable auteur, Huber, en effet, avait, par ses relations et l'appui de ses chefs, réussi à faire étudier par l'état-major un plan stratégique hardi et très secret qui pouvait permettre aux troupes françaises de déboucher dans le Tyrol à travers les hautes vallées des Alpes rhétiques et ainsi de prendre à revers les Impériaux. Le duc du Maine, conseiller militaire très écouté du Ministère <sup>3</sup>, s'intéressa à ce projet et dans une lettre, un peu postérieure, il proposa même qu'il fût adressé au maréchal de Noailles, successeur depuis mars 1735 de Coigny, appelé sur le Rhin :

A Versailles le 3 juillet 1735

Mgr.

Je renvoye à Vtre A. S. deux lettres qu'elle a bien voulu me communiquer, et dont je luy fais tous mes remerciemens. Le Colonel

<sup>1</sup> Corr. polit., Suisse, vol. 319, f. 71, en original.

<sup>2</sup> Les sollicitations bernoises s'exerçant dorénavant par l'ambassadeur M. de Bonnac, très piqué contre Huber comme on le verra ci-après.

<sup>3</sup> Comme le prouvent de nombreuses lettres, encartées dans les volumes de la correspondance politique.

Valaire a depuis longtemps beaucoup de réputation, et la matière qu'il traite est extrêmement intéressante. Je crois que le mieux seroit pour le service du Roy qu'il communiquat ou fit communiquer à M<sup>r</sup> le M<sup>a</sup>l de Noailles les idées qu'il pourroit avoir sur cette partie de l'Italie. Ceux qui sont sur les lieux sont plus à portée de juger de ce qui est possible, et je crois que nous ne pouvons pas remettre le Colonel Valaire en meilleures mains que celles de M<sup>r</sup> le M<sup>a</sup>l de Noailles.

Je suis avec respect...<sup>1</sup>

L'acceptation par la Cour de Vienne de conclure un armistice (vers la fin de mai 1735) devait naturellement rendre caduque cette velléité d'une violation de la neutralité des Grisons ou d'une permission plus ou moins tacite mais secrète d'un passage « qu'on ne leur [pouvait] demander qu'après qu'on y aura passé », comme l'écrivait le « colonel » !

Bien plus, loin d'être considérée comme utopique cette suggestion, envisagée dès 1735, allait être renouvelée en 1739 par les généraux de Louis XV qui formulèrent alors ouvertement la prétention du droit de passage à travers les Grisons <sup>2</sup>.

\* \* \*

S'il est intéressant de constater le favorable accueil fait à l'engeance secrète ourdie parmi les Lignes grisonnes par le « petit collet » en liaison avec son « colonel », il est piquant de montrer que dans le même temps la disgrâce encore sous-jacente du représentant officiel de la France en Suisse vouait à l'échec ses plus bégnines interventions personnelles auprès du Ministère. La lettre suivante est fort édifiante à cet égard :

A Soleure le 3<sup>e</sup> May 1735

Monseigneur

Il y a trois ans que sollicité par des personnes de considération de Berne, je vous proposay de faire délivrer à ce Canton cinq mille minots de sel au prix de 5 Livres. Je scay et on n'a pas ignoré à

<sup>1</sup> Lettre en copie. Corr. polit., Suisse, vol. 319, f. 403.

<sup>2</sup> Tentative qui échoua néanmoins malgré les louables efforts du nouveau chargé d'affaires auprès des Trois Lignes, Bernardoni chaudement recommandé par Huber dès 1734.

Berne que vous voulûtes bien entrer dans cette proposition, et en parler aux *Fermiers Généraux* qui envoyèrent l'abbé Huber à Berne pour tacher d'arranger cette affaire sans la participation de l'Ambassadeur, ce qui certainement est contraire au service du Roy; je laissay faire, la chose ne réussit point <sup>1</sup>, mais le Bailly de Vevey du Canton de Berne l'ayant reprise avec le sr de Gauffecourt commis par les fermiers à Genève pour la distribution des sels du Valais, et celuy cy qui est fort versé dans ces sortes d'affaires, l'ayant acheminée à un point de conclusion avec l'aprobation des fermiers pour une quantité de 2500 minots seulement; je l'ay fait venir auprès de moy pour me bien assurer des conditions, il m'a appris qu'au moyen des précautions proposées par les fermiers, ils seroient à l'abri du versement. Voyant cela j'ay crû que l'obstacle qui les avoit retenu étant levé il falloit faire voir aux personnes de Berne qui m'avoient fait une proposition pour cinq mille minots que vous n'aviés point perdu l'envie de les favoriser et j'ay chargé le sr de Gauffecourt de se porter à Berne, d'y régler selon les ordres qu'il avoit des fermiers la partie de 2500 minots et de dire en même tems que sachant que vous estes toujours dans l'envie d'obliger l'Etat, vous seriés Monseigneur, vraysemblablement porté a leur procurer en mesme tems les 5000 minots dont il avoit esté question, et qu'il pouvoit dresser avec les Directeurs des Sels à Berne un projet de convention là dessus. Il l'a fait et je le joins icy.

Je me suis déterminé, Monseigneur, à cette demande sur vos ordres précédents; votre bonne volonté n'avoit été suspendue que par les représentations des fermiers; les raisons qu'ils alléguoient sont levées par le consentement qu'ils ont donné pour 2500 minots et il y aura un avantage considérable pour le Roy dans la suite pour l'augmentation du prix du payement.

.....

J'espère que par égard à ces considérations vous voudrés bien déterminer les fermiers à accepter le projet d'une fourniture qui leur est avantageuse et qui sera, si on est obligé d'y avoir recours, pour le Roy très utile pour son service, par l'augmentation du prix précédemment établi.

J'ay l'honneur...

Busson de Bonnac <sup>2</sup>

Comment le diplomate chevronné pouvait-il aussi lourdement insister, et réitérer les 9 et 16 mai ses officieux services! Pour tardive qu'elle fût, la réponse du Contrôleur Général, chef en

<sup>1</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>2</sup> Corr. polit., Suisse, vol. 319, f. 272, en original.

dernier ressort, allait déjuger le ministre de France très brutalement. Datée de Versailles le 27 juin 1735, elle fut totalement négative, le refus étant assorti de cette considération terminale fort peu amène : ...« tant parce qu'elle [la proposition] n'intéresse point l'Etat de Berne ni l'Alliance de S. M. avec les Cantons suisses que parcequ'il s'agit seulement d'un commerce très suspect que ces particuliers veulent établir d'où il ne reviendrait aucun avantage à la France... Je suis persuadé que Mr. de Bonnac pourra n'en point disconvenir... »<sup>1</sup>.

\* \* \*

A l'ombre tutélaire des puissances séculières de l'Etat, le « petit collet » devenu sous-ordre de Pecquet, homme de confiance des publicains de la Ferme Générale, et « *créature* » du puissant Chauvelin, n'avait acquis une aussi grande audience qu'en se donnant, certes, bien du mouvement. La conjoncture ne pouvait manquer d'élargir encore le cercle des amitiés, parmi lesquelles sa finesse d'esprit sut opérer une sélection en alliant toutefois l'utile et l'agréable !

Parmi celles de la première sorte la plus opportune fut celle de Madame Chauvelin elle-même, vite conquise par l'urbanité de ses manières autant que par son « bel esprit » ; et selon l'usage établi il devint effectivement « l'abbé de boudoir » en titre de son salon. L'engouement du ministre pour Huber lui avait en effet ouvert les salons de Grosbois en l'introduisant dans son privé avec cette sorte d'autoritarisme que chacun lui connaissait.

Le médisant d'Argenson<sup>2</sup> nous raconte plaisamment qu'il avait épousé « une héritière... fille d'un riche négociant d'Orléans » : M<sup>lle</sup> des Montées<sup>3</sup> et qu'en mari épris de sa conquête il « l'avait rendue extérieurement si exemplaire qu'elle est aimée et admirée

<sup>1</sup> Corr. polit., Suisse, vol. 319, f. 388, lettre à Chauvelin, signée, originale.

<sup>2</sup> D'Argenson, *Mémoires et Journal inédit* (éd. Rathery), Paris, t. 2, p. 11 et suiv.

<sup>3</sup> Anne Cahouet, fille de Claude, sieur de Beauvain, et petite-fille de Fontaine des Montées, traitant. Mariée en 1718.

à la Cour ; il s'est appliqué à la forme, y a mis tout son temps ; il ne la quittait d'un pas, étant chargé d'affaires, la veillait dans les maisons où elle soupait ; il la suit encore, lui a ôté le rouge, de sorte qu'elle n'en a plus qu'au bout du nez ; il change ses femmes, ses valets de chambre ; se fait rendre compte un beau matin des hardes de madame par sa femme de chambre ; elle est chassée avant le réveil de madame, il interrompt une affaire d'Etat pour cela ... ».

C'est merveille que tant de soins jaloux, voire tyranniques, n'aient pu altérer le caractère de l'épouse « grande et bien faite » (toujours selon d'Argenson) et qu'elle soit devenue aussi parfaite maîtresse de maison. Elle avait docilement accueilli Huber avec faveur pour en faire « l'amuseur » de ses réceptions et bientôt en devint « coiffée » ...mais sous la vigilante tutelle maritale !

Quant à l'amitié sincère que l'abbé vouait à La Pouplinière, elle n'était pas exclusive et allait s'allier à une autre plus élective.

C'est à cette année 1734 qu'on peut faire remonter le début de l'affection, rapidement devenue fraternelle, nouée entre le Genevois Huber, âgé de trente-cinq ans, et le Saint-Quentinois Maurice Quentin De la Tour<sup>1</sup>, son cadet de cinq ans. Et il est vraisemblable de proposer le château de Grosbois comme le lieu où naquit leur attachement réciproque, aussi durable que les liens du sang. Là chez les Chauvelin, en effet, hantaient désormais assidûment le « petit collet » bossu et, occasionnellement, le pastelliste encore « banal » portraiturant le « capitaine des gardes » du château, plus traban de Monseigneur le Garde des Sceaux qu'officier en titre véritable<sup>2</sup>.

Il importe peu qu'à l'époque où eut lieu cette rencontre le pastel de l'excentrique Charles Richer Roddes de la Morlière fût déjà terminé ou seulement en cour d'exécution. L'originalité de ce modèle, peint en costume turc<sup>3</sup> avec, pour fond de tableau,

<sup>1</sup> Selon la graphie d'origine et des actes originaux notariés. Elle exclut toute prétention à la particule nobiliaire. *Nous adopterons donc cette graphie de la main de l'artiste.*

<sup>2</sup> D'après une note de Joly père, sur l'épreuve du Cabinet des Estampes de la Bibl. Nat. à Paris, cf. Tourneux, *La Tour*, Paris, 1909, p. 32.

<sup>3</sup> C'était pour commémorer son séjour à Constantinople, dans la suite de l'ambassade de M. d'Andrezel. Sur ce personnage peint plus tard

ses livres favoris : l'Alcoran, Pétrone et le Cuisinier français, conféra au truculent personnage autant qu'au pastel si bien venu un vif succès de curiosité. Il nous est attesté par l'estampe qu'en tira, dès 1734, l'habile graveur Bernard Lépicie<sup>1</sup>.

C'était, pour l'époque, le meilleur genre de réclame pour un « peintre de portraits en pastel » débutant.

Pour l'original ayant posé devant lui, la face réjouie en songeant à la célébrité, ce fut bien aussi celle qu'il escomptait de son image et celle-ci fut suffisamment parlante pour éveiller chez l'abbé le désir de connaître le pastelliste, voire celui de commander son portrait à ce jeune artiste qui, nous dit Mariette, « n'était pas cher [et] mettait peu de temps pour des portraits qu'on trouvait ressemblants »<sup>2</sup>.

Ainsi ce devrait être entre août 1734 et mai 1735 (c'est-à-dire entre le retour de Suisse et le départ d'Huber pour Londres) que se situerait l'exécution du premier pastel de notre abbé, debout, en long manteau noir bordé de fourrure (robe universitaire plutôt qu'ecclésiastique) et coiffé d'une barrette si ce n'est du bonnet des « graduate » de la Faculté de Turin ?<sup>3</sup>

Avec une approximation identique on devrait dater le portrait de Voltaire par De la Tour, dont l'original semble avoir disparu mais qui a été reproduit par une dizaine de graveurs au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle (spécialement par Balechou, avec la légende *Omnis Aristippum decuit color et natus [lire status] et res* et la mention *peint par de Latour en 1736*). La date envisagée devant, en tous cas, être antérieure au 15 mai 1735 qui est celle

par Aved, voir ce qu'en écrit M. Tourneux dans l'ouvrage précité. Et sur le père de ce Charles Richer de Roddes, « chercheur des mines d'or en France », voir les *Mémoires* du duc de Saint-Simon, éd. de Boislisle, t. 14, p. 275 et note 3, p. 276.

<sup>1</sup> Lépicie Bernard, le père (1698-1755). Toujours selon M. Tourneux, *op. cité*, p. 32. Cette date de 1734 ne figure toutefois sur aucune des estampes des différents états de l'œuvre gravé de ce célèbre artiste et toutes renfermées dans l'album in f<sup>o</sup> coté Ee7 de la Réserve du Cabinet des Estampes de la Bibl. Nat., comme nous l'avons constaté personnellement.

<sup>2</sup> Dans son *Abecedario*.

<sup>3</sup> Le portrait entré au Musée d'Art et d'Histoire de Genève en 1926 et dont L. Gielly donne un bref historique dans *Genava*, 1927. Il écrit : « En 1736 l'abbé avait 37 ans. C'est à peu près l'âge qu'il semble porter sur son portrait ». Notre estimation rejoint donc la sienne.



de la lettre adressée de Lunéville par le « roi du Parnasse » à Thiériot <sup>1</sup>. Notre assertion est, au surplus, corroborée par le billet récemment publié <sup>2</sup> que Voltaire adressait avec humilité au pastelliste en lui offrant de se rendre chez lui « à l'hôtel de Jabac, rue neuve St Merry », afin que son portrait puisse être terminé avant son départ, ou plutôt sa fuite !

Au passage, il nous est précieux d'apprendre que De la Tour, au cours des débuts fort aléatoires de sa carrière, recevait sa nombreuse pratique à l'hôtel de Jabach, du nom de ce fameux collectionneur de tableaux et dessins du siècle précédent <sup>3</sup>. L'immeuble était échu à son petit-fils, qui se trouvait établi dans la banque et le grand commerce à Livourne et se piquait d'avoir pour les beaux-arts le même goût que son aïeul. Hébergeait-il en mécène notre achalandé pastelliste ou sa demeure parisienne inoccupée n'était-elle, plus prosaïquement, qu'un immeuble de rapport à appartements locatifs ? <sup>4</sup>

Quoi qu'il en fût, il serait plus intéressant de pouvoir déterminer si Huber s'en vint prendre la pose dans cet atelier, tout comme M. de Voltaire ou bien si l'artiste, moins exigeant et fantasque qu'il le devint par la suite, ne se rendit pas, pour ce nouvel ami et modèle, à son domicile chez La Pouplinière ?

En tous cas, il apparaît vraisemblable que fort peu de temps après l'exécution de son premier portrait, sinon aux mêmes fins, Huber introduisit rue Neuve des Petits-Champs son portraitiste en pastel.

Ce serait donc des années 1735 ou 1736 qu'on devrait dater

<sup>1</sup> *Voltaire's correspondence*, t. 4, p. 56, lettre n° 845.

<sup>2</sup> *Ibidem*, t. 4, p. 46, lettre n° 835. Bien que ce billet soit dépourvu de date, celle supposée et retenue (avril 1735) par M. Besterman met fin aux hésitations exprimées, quant à la date de ce portrait de Voltaire tant par M. Tourneux dans son *La Tour*, Paris, 1923, p. 31 que par les autres biographes critiques de De la Tour.

<sup>3</sup> Gérard-Michel Jabach, né à Cologne, petit-fils du fameux Evrard, mort à Livourne le 26 mai 1751, à qui Mariette, dans son *Abecedario*, consacre une rubrique, au tome 3.

<sup>4</sup> Cet hôtel de Jabach était situé au coin de la rue St-Martin et de la rue St-Merry (n° 46 actuel de celle-ci). Il devait être assez vaste puisque en 1748 le comédien H. L. Le Kain y fonda son théâtre de société (d'après ses *Mémoires*, publiés par son fils aîné, Paris, 1801, p. 1). L'hôtel abrita même un moment l'Académie de St-Luc (d'après E. et J. de Goncourt, *L'Art au XVIIIe siècle*. Paris, Fasquelle, éd. définitive, t. II, p. 100). En 1789 il était devenu le Dépôt des porcelaines de Sèvres et des toiles de Jouy (d'après le comte d'Aucourt, *Les anciens hôtels de Paris*, 1891).

les deux portraits<sup>1</sup>, se faisant pendant, du couple — pas encore du ménage — La Pouplinière. Lui, en habit de velours bleu foncé avec cravate et jabot de dentelle, porte allègrement sa quarantaine sonnée depuis 2 ou 3 ans<sup>2</sup>. A elle, par contre, avec l'expression souveraine qui durcit la juvénilité de son visage ou plutôt de son minois, on pourrait assigner aussi bien les 21 ans qu'elle aurait eus effectivement en 1735 que la trentaine échéant dix ans plus tard. Nous regardant « en coulisse » de ses yeux très vifs et un peu durs, la bouche mince et volontaire comme son attitude, La Tour l'a campée appuyée sur la paume d'une main énergique tandis que, de l'autre, la mutine tourne les pages d'un cahier de musique, rappel symbolique de son talent en cet art !<sup>3</sup>

La pénétration du pastelliste exprime sans ambiguïté l'empire naissant de la jeune créature mais le faire de l'artiste n'a pas encore atteint sa maîtrise.

Aussi bien, dans les pastels du « turc » de Grosbois, d'Huber en pelisse fourrée que du couple La Pouplinière, tous portraits exécutés à mi-corps, les attitudes demeurent encore un peu guindées ; remarque qui confirme, semble-t-il, les dates, très voisines, d'exécution que nous proposons.

<sup>1</sup> Il s'agit des deux pastels conservés au Musée de St-Quentin, nos 25 et 26 du Catalogue de la Collection M. Q. Delatour publié par Elie Fleury et Gaston Brière, nouvelle édition de 1954. Il y est expliqué pourquoi le n° 25, pastel altéré et surchargé (peut-être copie substituée à l'original) avait été rejeté par les mêmes auteurs dans la première et deuxième édition du catalogue.

Cette « *réhabilitation* » du portrait de M. de La Pouplinière par la plume autorisée de M. Gaston Brière résulte, pour une part, des éléments d'appréciation que nous lui avons communiqués avant la publication du nouveau Catalogue édité en 1954.

Pour ces deux portraits des La Pouplinière par M. Q. De la Tour, Cucuel, dans son ouvrage *La Pouplinière et la musique de chambre au XVIII<sup>e</sup> siècle*, p. 112, avait proposé une date approximative allant de 1740 à 1745, manifestement erronée et ne sachant comment appuyer sa conjecture, il écrit : « Après la question de date, il substitue dans les œuvres même un problème assez délicat : en 1742 M<sup>me</sup> de La Pouplinière avait 28 ans et c'est aussi l'âge que les deux tableaux semblent indiquer... Mais La Pouplinière avait 49 ans... ; or le portrait de La Tour, en dehors de caractéristiques incontestables — les yeux vifs, la bouche pincée, les traits aigus entre des joues assez massives, l'ovale du visage fort allongé — nous montre un homme de 35 à 40 ans, à la figure joyeuse et au teint coloré... ».

<sup>2</sup> Ainsi notre présomption recoupe les propos ci-dessus de M. Cucuel.

<sup>3</sup> Ce pastel, n° 26 du Catalogue précité, n'a jamais (contrairement au n° 25) suscité de doutes quant à son originalité ni pour son attribution à De la Tour.

